



**VILLE
DE COSSONAY**



RAPPORT DE GESTION 2021

TABLE DES MATIÈRES

	Le mot de la Syndique	7
	Conseil communal	8-11
	Municipalité	13-17
1.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	18
1.1	Organigramme de la Commune de Cossonay	
1.2	Ressources humaines	
1.3	Entreprise formatrice	
1.4	Office communal de la population	
1.5	Archives communales	
2.	POLICE & SÉCURITÉ	23
2.1	Police municipale et stationnement	
2.2	Sécurité et tranquillité publique	
2.3	Déprédations	
3.	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME	24
3.1	Révision partielle du PGA	
4.	PROMOTION ÉCONOMIQUE & TOURISME	25
4.1	Association régionale Cossonay, Aubonne, Morges (ARCAM)	
4.2	Marché	
5.	AFFAIRES SOCIALES	26
5.1	Action sociale	
5.2	Autres activités du domaine social	
6.	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	28
6.1	Commission communale Agenda 21	
6.2	Règlement relatif à la taxe sur l'énergie électrique	
6.3	Fonds pour le développement durable	
6.4	Cité de l'énergie	
7.	TRAITEMENT DES DÉCHETS	29
7.1	Valorsa SA	
7.2	Centre de tri des déchets	
7.2.1	Déchets - statistiques (Borgeaud Transports)	
7.2.2	Ecopoint de la Vy Neuve	
7.3	Ecorecyclage SA	
8.	TRANSPORTS & MOBILITÉ	31
8.1	Transports publics	
8.2	P+R de la gare de Cossonay-Penthalaz	
8.3	Arrêts de bus	
8.4	Mobility	
8.5	Cartes journalières CFF	
8.6	Etude TCS - Sécurité sur le chemin de l'école	
9.	PARCS, JARDINS, DOMAINES, AGRICULTURE & FORÊTS	33
9.1	Parcs	
9.2	Jardins	
9.3	Domaines et agriculture	
9.3.1	Toches communales	
9.4	Déjections canines	
9.5	Forêts	
9.5.1	Forêts communales	
9.5.2	Groupement forestier	



TABLE DES MATIÈRES (suite)

10.	ROUTES, CHEMINS ET VOIRIE	35
11.	SERIVCE DE L'EAU ET DE L'ÉPURATION	35
11.1	Eau potable	
11.2	Eau claire	
11.3	Vortex	
12.	SERVICES INDUSTRIELS	38
13.	ECOLES	39
13.1	ASICoPe – Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz	
13.2	ASICOVV – Association scolaire intercommunale Cossonay et Veyron-Venoge	
14.	PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	43
14.1	AJERCO	
14.2	Ludothèque intercommunale de la Venoge	
14.3	Structure d'accueil parascolaire communale « La Goûtine »	
14.4	CLAC	
14.5	PAMtine	
15.	INTÉGRATION ET CULTES	45
15.1	Cours de français	
15.2	Action-Parrainages Venoge	
15.3	Cultes	
16.	AFFAIRES CULTURELLES	46
16.1	Théâtre du Pré aux Moines	
16.2	Cinéma Casino SA	
16.3	Bibliothèque communale	
17.	SANTÉ PUBLIQUE	49
17.1	Pandémie de coronavirus Covid-19	
17.2	Etablissements hospitaliers du nord-vaudois (eHnv)	
18.	BÂTIMENTS COMMUNAUX	51
18.1	Inventaire	
18.2	Travaux effectués	
19.	POLICE DES CONSTRUCTIONS	52
19.1	Dossiers traités en 2021	
19.2	Pose de capteurs solaires	
19.3	Dossiers des autres communes	
19.4	Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme	
20.	INFORMATIQUE	54
21.	DÉFENSE INCENDIE ET PROTECTION CIVILE	55
21.1	Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS)	
21.2	Organisation régionale de protection civile (ORPC)	
22.	SPORTS	58
22.1	Clubs sportifs	
22.2	Union des Sociétés Locales (USL)	
22.3	Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge (AIPCV)	
22.4	Association de la piscine intercommunale des Chavannes (ASPIC)	

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1^{er} janvier 2007) sur les communes, article 93c,
- du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2007) sur la comptabilité des communes, article 34,
- du Règlement du Conseil communal de Cossonay, du 14 avril 2022, article 93,

la Municipalité a l'honneur de vous remettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2021.

RAPPORT DE GESTION 2021

VILLE DE COSSONAY

LE MOT DE LA SYNDIQUE

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,

Mesdames, Messieurs,

L'année 2021 fut une année de transition, d'une part en raison des départs de deux personnalités de la Municipalité, notre Syndic, Georges Rime, et notre Vice-Présidente, Nicole Baudet, puis, d'autre part, avec les élections communales du mois de mars 2021, en deux tours, probablement pour la première fois dans notre Commune.

L'occasion ici de remercier Georges Rime et Nicole Baudet pour tout ce qu'ils ont amené à notre Commune, pour les nombreux projets qu'ils ont portés et réalisés, pour leur énergie, leur sens du bien commun et leur compréhension des besoins de l'ensemble de notre population.

Une nouvelle équipe s'est mise en place, composée de Claude Moinat et Bernard Ebener, déjà Municipaux depuis plusieurs législatures, ainsi que de Philippe Zufferey et Florence Texier-Claessens, deux anciens membres du Conseil communal, aguerris et expérimentés, ayant tous deux présidé le Conseil précédemment, ainsi que moi-même, déjà Municipale et reprenant dans la foulée la Syndicature.

Année de transition donc, avec une nouvelle répartition des dicastères, un temps dédié à la formation que nous avons voulu collective, auprès de l'Union des communes vaudoises (UCV) et, pour nos nouveaux collègues, des formations spécifiques dans le cadre du programme organisé par le Canton « au top pour ma commune! ».

Année de transition encore avec la rédaction d'un nouveau programme de législature, donnant une nouvelle impulsion à une Commune qui grandit vite et nécessite un accompagnement de cette croissance et une vision allant désormais plus vers la qualité que vers la quantité.

Année de transition, enfin, dans le format de ce rapport de gestion. Année après année, nous rendant compte que la rédaction de ce rapport prenait beaucoup de temps, tout en suscitant un intérêt relatif de la part de ses lecteurs et lectrices potentiels, nous avons pris la décision de revoir la formule. Cette année, la présentation différera, mais avec un contenu encore assez semblable. L'an prochain, nous espérons vous présenter un document plus synthétique, en faisant le pari de vous donner à voir les éléments les plus essentiels, afin que vous puissiez appréhender en un coup d'œil les éléments saillants de la gestion de notre Commune!

Nous voici donc partis pour cinq ans de travail collégial, au service de notre population, aux côtés de l'ensemble des services de l'administration communale, que je profite ici de remercier pour son excellent travail; une équipe qui a à cœur de procurer les meilleures prestations possibles aux habitantes et habitants de notre Commune, dans un souci d'efficacité, d'efficience, de proactivité et d'égalité de traitement.

Valérie Induni
Syndique

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a été présidé par Mme Florence Texier-Claessens jusqu'au 30 juin 2021, puis par M. Jacky Cretegny jusqu'à la fin de l'année.

Au 31 décembre 2021, la composition du Conseil communal, ainsi que celle de ses commissions et délégations, étaient les suivantes :

Président

Jacky Cretegny

Premier vice-président

Christian Rosset

Deuxième vice-présidente

Pascale Meister

Scrutatrices

Marianne Vulliamy

Laurence Brot

Scrutateurs-suppléants

Yssam Ben Khelifa

Jonathan Sidler

Huissiers

Pierre Mermoud

Nadia Macaione, huissière-suppléante

Secrétaire

Delphine Cicchi

Commission de gestion

Barbara Zippo

Jean-Pierre Bernhard

Patrick Baudin

Joey Dias

Diego Marin

Commission des finances

Renata Bosco Ehrbar

Joachim Cretegny

Steve Corminboeuf

Cyril Mumenthaler

Pascal Duvoisin

Délégués à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens, Sullens (A.I.E.E.)

Elisabeth Clément

Loris Stehle

Joey Dias

Roland Giroud

Nicolas Schlaeppli

David Cornamusaz

Yann Rime

Stephan Marzinotto

Délégués au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz (ASiCoPe)

Yannick Maury

Sophie Ruchat (suppléante)

Déléguées au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay-Veyron-Venoge (ASICOVV)

Sophie Ruchat

Anita Reichen (suppléante)

Délégués au Conseil intercommunal de l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes

Didier Reymond

Fabienne Marmy (suppléante)

Délégués à la Commission intercommunale de contrôle de la gestion du Conseil exécutif de l'Entente intercommunale Cossonay-Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey

Roland Giroud

Alexis Carrel

**Commission communale de recours en matière
d'impôts communaux**

Ricardo Magalhaes Da Silva

Eddy Morel

Patrick Oppliger

Elisabeth Clément (suppléante)

**Délégués du Conseil communal à la Commission
extraparlamentaire chargée d'élaborer et de mettre
en œuvre un Agenda 21 communal**

Thomas Sigrist

Audrey Antonietti

Jean-Claude Challet

**Déléguées du Conseil communal à l'AJERCO (Réseau
enfance Cossonay er région)**

Anne Petermann

Fabienne Marmy

Membres du Conseil communal, par parti, présentés dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus (état au 31.12.2021)

LISTE N° 1

Parti socialiste (PS) – Les Verts – Indépendants de gauche

1	Maury Yannick
2	Girardet Gaël
3	Sidler Jonathan
4	Petermann Anne
5	Marmy Fabienne
6	Rosset Christian
7	Philipona Pierre-Alain
8	Antonietti Audrey
9	L'Hoste Antoine
10	Belaïd Pia
11	Clément Elisabeth
12	Huot Jean-Claude
13	Stehle Loris
14	Duvoisin Pascal
15	Cornut Michel
16	Magalhaes Da Silva Ricardo
17	Marin Diego

LISTE N° 2

PLR Libéraux-Radicaux

1	Dias Joey
2	Meister Pascale
3	Bosco Ehrbar Renata
4	Brot Laurence
5	Giroud Roland
6	Reichen Anita

LISTE N° 3

Entente de Cossonay

1	Pidoux Sébastien
2	Roseng Romain

3	Schärer Géraldine
4	Morel Eddy
5	Carrel Alexis
6	Zippo Barbara
7	Creteigny Jacky
8	Oppliger Patrick
9	Bernhard Jean-Pierre
10	Schlaeppi Nicolas
11	Blanc Philippe
12	Sigrist Thomas
13	Rime Yann
14	Reymond Didier
15	Creteigny Joachim
16	Leiser Sabine
17	Challet Jean-Claude
18	Cornamusaz David
19	Vulliamy Marianne
20	Rossier André
21	Menoud Hélène
22	Marzinotto Stephan
23	Bachofner Sandrine
24	Ruchat Sophie
25	Leiser Marie-Claire
26	Corminboeuf Steve
27	Giordano Anex Clotilde
28	Baudin Patrick
29	Arnold Laurent
30	Mumenthaler Cyril
31	Ben Khelifa Yssam

LISTE N° 4

Indépendants

1	Hovsepian Eric
---	----------------

Durant l'année 2021, le Conseil communal a siégé à 6 reprises, 5 fois dans la salle de spectacle du Pré aux Moines, et 1 fois dans la salle polyvalente du complexe scolaire des Chavannes 2.

Compte tenu des mesures destinées à lutter contre la propagation du coronavirus Covid-19, ces séances n'ont pas pu se dérouler dans la salle du Conseil communal en raison de son exigüité.

PRÉAVIS MUNICIPAUX

16 préavis ont été présentés au Conseil communal durant l'année :

- | | | | |
|---------|---|---------|---|
| 01/2021 | Préavis municipal concernant la création d'une digue de protection contre les inondations au chemin du Sau (Allens). | 12/2021 | Préavis municipal relatif au budget 2022 de la Bourse communale. |
| 02/2021 | Préavis municipal concernant l'acquisition d'un véhicule électrique pour le Secteur des travaux et de la voirie. | 13/2021 | Préavis municipal concernant un crédit d'étude relatif à un projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées et éventuellement la création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Sud). |
| 03/2021 | Préavis municipal concernant une demande de crédit relative à l'étude et à la préparation du projet d'un nouveau «Vortex» (ou puits de chute à vortex) pour l'évacuation des eaux claires (EC) et du réaménagement du ruisseau des Rochettes. | 14/2021 | Préavis municipal relatif à la fixation des indemnités du Conseil communal et de ses organes pour la législature 2021-2026. |
| 04/2021 | Préavis municipal relatif à la création d'un cheminement de mobilité douce au lieu-dit «Derrière-le-Bourg». | 15/2021 | Préavis municipal relatif à la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026. |
| 05/2021 | Préavis municipal concernant les comptes de l'année 2020. | 16/2021 | Préavis municipal relatif à la modification du règlement du Conseil communal. |
| 06/2021 | Préavis municipal concernant le rapport de la Municipalité sur sa gestion pendant l'année 2020. | | |
| 07/2021 | Préavis municipal relatif à la création d'un trottoir et d'une bande cyclable à la route de Morges. | | |
| 08/2021 | Préavis municipal relatif à la réalisation d'aménagements routiers dans le cadre du PPA «Route de Morges-Nord» (ou les Prés de Cossonay). | | |
| 09/2021 | Préavis municipal relatif à la délégation de compétences et pouvoirs spéciaux à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026. | | |
| 10/2021 | Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2022. | | |
| 11/2021 | Préavis municipal relatif à la fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques de cautionnement, durant la législature 2021-2026. | | |

Par ailleurs, les membres du Conseil communal ont déposé 2 postulats :

- 19.04.2022 Postulat pour une amélioration de la desserte en transports publics de la Commune via des arrêts supplémentaires sur les lignes MBC existantes. Steve Corminboeuf, Yannick Maury, Thomas Sigrist.
- 01.11. 2022 Postulat pour un urbanisme durable et préventif. Steve Corminboeuf, Yannick Maury, Thomas Sigrist.

MUNICIPALITÉ

La Municipalité a tenu 46 séances régulières, le lundi après-midi, ainsi que 2 séances extraordinaires convoquées pour traiter de sujets particuliers, dont l'étude du budget 2022 et des comptes 2020.

Par ailleurs, dès le résultat des élections communales connu, la nouvelle Municipalité a mené plusieurs séances pour s'organiser, en répartissant les dicastères et les représentations dans les associations intercommunales, conseils de fondation, conseils d'administration, et entités diverses. Le tableau ci-dessous indique les fonctions de la Municipalité dès le 1^{er} juillet 2021.

Les membres de la Municipalité 2021-2026 tiennent à remercier chaleureusement le Syndic sortant, M. Georges Rime, et la Vice-présidente sortante, Mme Nicole Baudet, pour leur grande implication et leur dévouement envers la Commune de Cossonay.



MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ

Valérie Induni
Syndique

Bernard Ebener
Vice-président

Claude Moinat
Municipal

Florence Texier-Claessens
Municipale

Philippe Zufferey
Municipal

DICASTÈRES

Administration générale
Police et sécurité
Aménagement du territoire et urbanisme
Promotion économique
Affaires sociales

Protection de l'environnement
et développement durable
Traitement des déchets
Transports et mobilité
Parcs, jardins, domaines, agriculture et forêts

Finances
Routes, chemins et voirie
Service de l'eau et de l'épuration
Services industriels

Ecoles
Petite enfance et jeunesse
Intégration et cultes
Affaires culturelles
Santé publique

Bâtiments communaux
Police des constructions
Informatique
Défense Incendie et protection civile
Sports

ASSOCIATIONS/ORGANISATIONS DIVERSES

NOM	REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE COSSONAY	QUALITÉ
AIEE Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées	Claude Moinat	Membre du CODIR, Président
	Valérie Induni Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
AIPCV Association Intercommunale de la Piscine et Camping de la Venoge	Pas de membre au COPIL	-
	Philippe Zufferey	Membre du Conseil intercommunal
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
AJERCO Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay	Florence Texier-Claessens	Membre du CODIR
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
	Valérie Induni	Membre du Conseil intercommunal (suppléante)
ARASMAC Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay	Valérie Induni	Membre du CODIR, Présidente
	Florence Texier-Claessens	Membre du Conseil intercommunal
	Philippe Zufferey	Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
ARCAM Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges	Valérie Induni	Membre du CODIR
ASICoPe Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthaz	Florence Texier-Claessens	Membre du CODIR
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal
	Philippe Zufferey	Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
ASICOVV Association Scolaire Intercommunale Cossonay - Veyron - Venoge	Florence Texier-Claessens	Membre du CODIR
	Philippe Zufferey	Membre du Conseil intercommunal
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal
	Valérie Induni	Membre du Conseil intercommunal (suppléante)
ASPIC Association de la Piscine Intercommunale des Chavannes	Philippe Zufferey	Membre du CODIR
	Claude Moinat	Membre du Conseil intercommunal
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
ASPMAD Association pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile	Florence Texier-Claessens	Présence aux assemblées
Cinéma Casino	Claude Moinat	Président du Conseil d'administration
	Florence Texier-Claessens	Présence aux assemblées
EHNV Établissements Hospitaliers du Nord Vaudois	Florence Texier-Claessens	Présence aux assemblées

Groupement Forestier	Bernard Ebener	Président du Comité
	Claude Moinat	Membre
Paroisse catholique Comité de gestion	Florence Texier-Claessens	Membre
Intercommunale Dizy-Cossonay	Claude Moinat	Membre
	Bernard Ebener	Membre
Ludothèque intercommunale de la Venoge Commission de gestion	Florence Texier-Claessens	Membre
MBC Morges-Bière-Cossonay	Valérie Induni	Membre du Conseil d'administration
	Bernard Ebener	Présence aux assemblées
ORPC Protection civile district de Morges	Philippe Zufferey	Membre du Conseil intercommunal
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
Complexe scolaire des Chavannes	Valérie Induni	Membre de la commission de construction
RSNB Réseau Santé Nord Broye	Florence Texier-Claessens	Membre du Comité
SDIS Service Défense Incendie et Secours	Philippe Zufferey	Membre du CODIR
	Florence Texier-Claessens	Membre du Conseil intercommunal
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
TCS Touring Club Suisse	Florence Texier-Claessens	Membre du Conseil d'administration
SAPIV Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois	Claude Moinat	Membre du Conseil d'administration
	Bernard Ebener	Présence aux assemblées
UCV Union des Communes Vaudoises	Valérie Induni	Membre du Conseil des 50

GROUPES DE TRAVAIL

Réfection de la gare de Cossonay-Penthalaz	Bernard Ebener	Membre
Circulation et mobilité dans le bassin versant du Centre régional de Cossonay-Penthalaz	Bernard Ebener	Membre
	Valérie Induni	Membre
Optimisation de l'offre en transports publics du bassin de la Venoge	Bernard Ebener	Membre
Mobilité électrique (ARCAM)	Bernard Ebener	Membre
	Philippe Zufferey	Membre

COMMISSION MUNICIPALE

Commission de police	Valérie Induni	Membre
	Bernard Ebener	Membre
	Philippe Zufferey	Membre
	Claude Moinat	Membre suppléant
	Florence Texier-Claessens	Membre suppléant

AUTRES REPRÉSENTATIONS

Fondation Ecole de musique de Cossonay (EMCC)	Valérie Induni	Membre du Conseil de Fondation
Morges région tourisme	Valérie Induni	Participation aux AG
	Camille Destraz (invitée)	Participation aux AG
Fondation Equitim, logements à loyers modérés, route de Morges	Valérie Induni	Membre du Conseil de Fondation
Coopérative Primavesta, logements protégés, chemin du Passoir	Valérie Induni	Membre du Conseil de la coopérative
Association Fête aux Villages	Georges Rime	Président
	Valérie Induni (devrait remplacer G. Rime dès 2022)	
	Florence Texier-Claessens	Suppléante
Valorsa SA	Bernard Ebener	Membre du Conseil d'administration
	Claude Moinat	Participation aux AG
Comité Coss'Info	Bernard Ebener	Président du Comité

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

A l'instar de l'Etat de Vaud et d'autres communes vaudoises, la Municipalité a élaboré, pour la législature 2021-2026, un programme qui définit les lignes directrices de sa politique pour cinq ans. Ce programme de législature a été présenté à la population, au travers du Journal de Cossonay. Des exemplaires papier peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal tandis qu'une version numérique est disponible sur le site Internet communal.

La Municipalité a donné un mandat à une entreprise de conseil pour établir ce programme et y a consacré 3 séances ad hoc, ainsi que 2 séances de discussion et de restitution avec les chefs de services.

Le programme de législature se veut à la fois ambitieux et réaliste. Il est construit autour de la vision de la Municipalité pour les 5 prochaines années.

Il se compose de 5 chapitres :

1 **VERS UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DE QUALITÉ**

2 **EN ROUTE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

3 **FAIRE RAYONNER COSSONAY COMME CENTRE RÉGIONAL**

4 **ENSEMBLE À COSSONAY**

5 **UNE ADMINISTRATION COMMUNALE TOURNÉE VERS LE FUTUR**



Ces chapitres comprennent 16 intentions qui se déclinent en 63 mesures. Certaines représentent des points d'attention tout au long des 5 prochaines années, tandis que d'autres auront un impact sur le budget ou sur les investissements.

SCANNEZ LE QR
POUR TÉLÉCHARGER
LE PROGRAMME



1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE COSSONAY

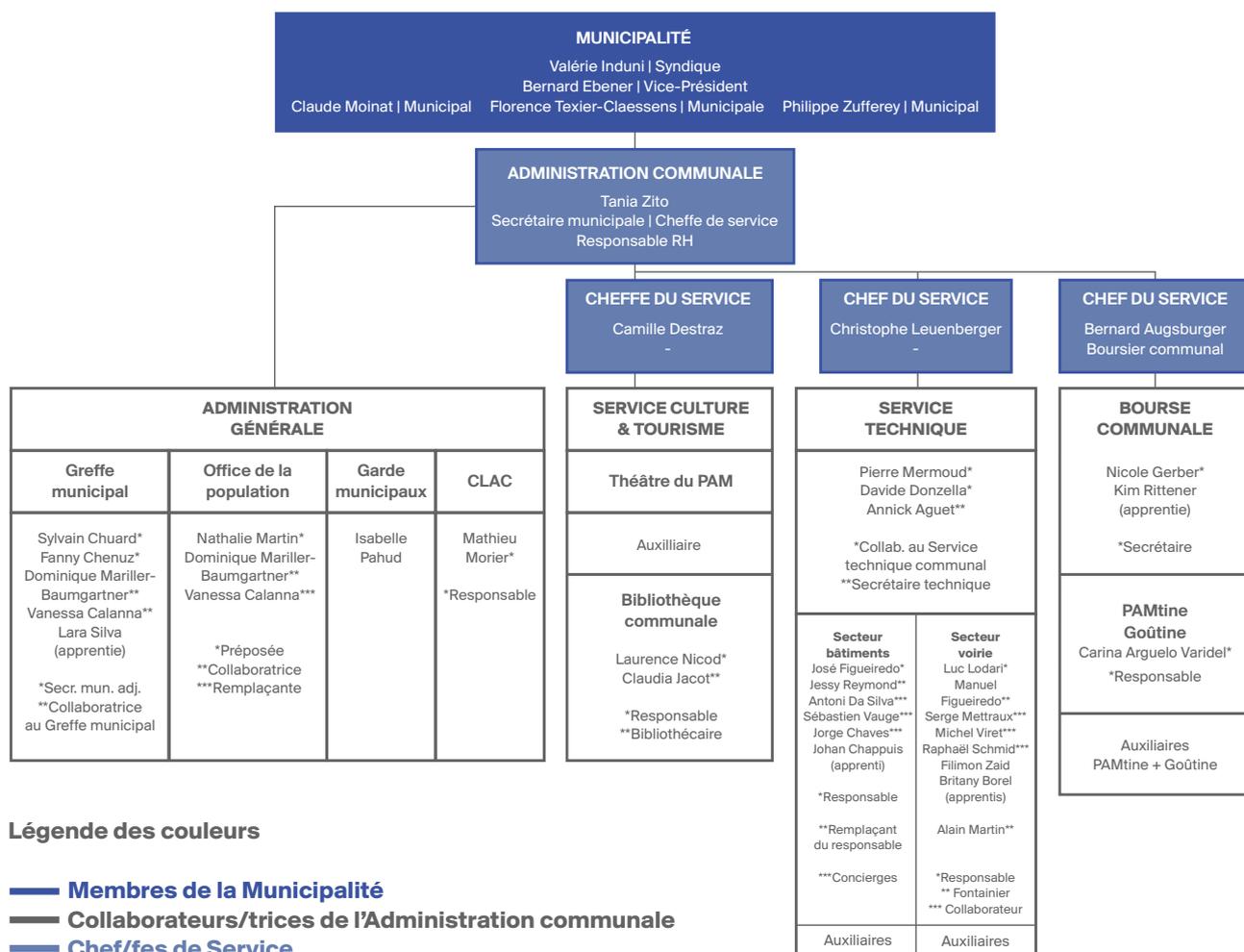
L'année 2021 aura été encore marquée par la pandémie de coronavirus Covid-19, situation sans précédent qui a continué à provoquer d'importantes perturbations dans le fonctionnement de la société en général, comme pour notre Administration communale.

Une nouvelle période de semi-confinement a été décidée par le Conseil fédéral dès le milieu du mois de janvier 2021. En ce qui concerne l'Administration communale, les guichets ont cette fois été maintenus ouverts. Pour assurer le service à la population tout en respectant les règles données, quelques collaborateurs ont été placés en télé-travail, lorsque le nombre de personnes par bureau était trop important.

Cela a été le cas au Greffe municipal, où 2 personnes à temps partiel ont travaillé à distance jusqu'à fin mai 2021, représentant 2,5 jours par semaine, réalisés extramuros.

Certaines structures ont été maintenues ouvertes ou fermées selon les règles édictées (Théâtre, Bibliothèque, CLAC, etc). A partir du mois de septembre 2021, le contrôle du certificat COVID a été mis sur pied au Théâtre du Pré aux Moines, à la Bibliothèque communale et à la Ludothèque intercommunale de la Venoge.

Dans le courant de l'année, 8 collaborateurs ont été atteints par la Covid-19, sans que leur absence n'impacte fortement le bon déroulement du travail des services concernés.



1.2 RESSOURCES HUMAINES

Les différents Services communaux comptent, à fin décembre 2021, 35 personnes dont 16 collaborateurs à plein temps, 14 collaborateurs à temps partiel et 5 apprentis. Les postes sont répartis comme suit :

ETP Commune de Cossonay

SERVICE	2017	2018	2019	2020	2021
Secrétariat municipal	3.20	3.30	3.20	3.20	3.20
Office de la population	0.80	0.90	1.00	1.00	1.00
Gardes municipales	1.05	0.90	0.90	0.90	0.55
Archiviste	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30
Bourse communale	1.60	2.00	1.90	1.90	1.90
Service technique	3.00	3.00	3.00	3.50	3.50
Secteur travaux et voirie	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00
Secteur des bâtiments	4.00	4.00	4.00	4.00	5.00
Service culture et tourisme	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80
CLAC	1.00	1.00	1.00	1.00	0.70
Bibliothèque	-	0.47	0.47	0.47	0.55
PAMtine et Goûtine	-	-	-	-	0.60
Apprentis de commerce	2.00	1.00	2.00	2.00	2.00
Apprentis AGEX	2.00	1.00	2.00	3.00	3.00

Quatre nouveaux collaborateurs ont été engagés en 2021 au sein de la Commune :

- > 3 remplacements à la suite de départs à la retraite ou volontaires (Service technique, conciergerie et Bibliothèque)
- > 1 concierge a été engagé en raison de la mise en service du bâtiment des Chavannes 2.

De nombreux auxiliaires travaillent également dans les différents services communaux (bâtiments, travaux et voirie, accueils pour la petite enfance et jeunesse, etc.). Ils ne sont pas intégrés au tableau ci-dessus.

1.3 ENTREPRISE FORMATRICE

La Commune de Cossonay est une entreprise formatrice, rôle qui lui est cher. Le Secrétariat municipal, la Bourse communale, le Secteur des bâtiments et celui des travaux et de la voirie ont participé à la formation d'apprentis en 2021.



1.4 OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION

La population résidente au 31 décembre 2021 était de 4'351 habitants, soit une augmentation de 118 personnes par rapport à l'année précédente.

Ce chiffre est communiqué par notre Office. Il comprend toutes les personnes de nationalité étrangère, quel que soit leur permis d'établissement.

Statistiques Office de la population

OBJET	31.12.2020	31.12.2021
Nombre d'habitants	4'233	4'351
Suisses	3'212	3'305
Etrangers	1021	1049
% Etrangers	24.12%	24.09%
Arrivées	534	531
Départs	393	453
Changement adresse dans Cossonay	193	143
Naissances	51	64
Décès	23	21
Cartes d'identité (y compris Mont-la-Ville et Dizy)	132	265
Commandements de payer	263	338
Naturalisations	16	17
Obtentions permis (établissement et séjour)	101	101
Renouvellements de permis :	162	207
Contrôle annuel du Secrétariat d'Etat aux migrations	permis B: 330	permis B: 333
	permis C: 681	Permis C: 690
	permis L: 3	permis F+L: 12
Frontaliers	52 pour 24 entreprises	68 pour 29 entreprises

Population au 31 décembre

	2017	2018	2019	2020	2021
SCRIS	3808	3871	4045	4222	4326
Registre communal de la population	3844	3902	4066	4237	4351

La différence entre les chiffres de l'Office de la population et du SCRIS provient du fait que ce dernier ne prend pas en compte certaines catégories de permis d'étrangers.

Depuis plusieurs années, l'Office de la population traite les demandes de cartes d'identité pour les Communes de Mont-la-Ville et Dizy. L'Office de la population de Cossonay se charge également de la quasi-totalité des opérations liées au contrôle des habitants et police des étrangers pour la Commune de Senarclens.

Toutes ces activités ont continué en 2021, à satisfaction des Communes partenaires.

Statistiques Office de la population de Senarclens

	2020	2021
Arrivées	54	50
Départs	36	50
Changement adresse dans Senarclens	4	1
Naissances	2	4
Décès	8	7
Cartes d'identité	16	25
Naturalisations	1	0
Obtentions permis (établissement et séjour)	12	14
Renouvellements de permis	24	4

1.5 ARCHIVES COMMUNALES

Le début de l'année a été marqué par le déménagement des archives historiques du local d'archives situé dans l'immeuble de la Vy Neuve (dénommé « local d'archives I ») au nouveau local aménagé à la fin de l'année 2020 dans les sous-sols du bâtiment scolaire PAM 2 (dénommé « local d'archives II »). A terme, il est envisagé que le local d'archives I ne contienne que les archives intermédiaires et le local d'archives II les archives historiques.

Hormis ces deux points forts, les travaux courants se sont poursuivis. Il s'agit principalement de :

- > Recherches diverses sur demande de la Municipalité et de ses services, mais aussi de la part d'administrés.
- > Contacts avec plusieurs sociétés locales au sujet de leurs archives et souvent de leur dépôt dans les archives communales.
- > Tri des archives intermédiaires antérieures à l'année 2016 encore stockées dans les locaux du bâtiment administratif.
- > Travaux ponctuels en ce qui concerne les archives historiques en fonction de découvertes fortuites et de réception de documents intéressants.

Durant le mois de février, à la demande de M. G. Rime, Syndic, un résumé illustré de l'histoire du Funiculaire reliant la Gare à la Ville de Cossonay a été rédigé. Ce travail devrait permettre la réalisation de panneaux d'informations touristiques qui s'inscrivent dans un projet plus vaste incluant l'hôtel « Le Funi ».

En 2021, la Municipalité a acquis un tableau du peintre vaudois Alfred Chavannes, représentant le Temple, vu depuis les rives de la Venoge à Penthalaz.

Ce tableau vient compléter deux autres œuvres du même artiste acquises ces dernières années.



2. POLICE & SÉCURITÉ

2.1 POLICE MUNICIPALE ET STATIONNEMENT

A la suite du départ en retraite anticipée d'une garde municipale, une seule collaboratrice a assumé l'ensemble des tâches liées au contrôle du stationnement, durant une partie de l'année. Compte tenu du fait que la Police cantonale n'accorde plus de nouvelle autorisation sous la fonction de «Garde-parc», la Municipalité a pris la décision d'engager un Assistant de sécurité publique

(ASP). Ce recrutement s'est révélé complexe, en raison du nombre restreint de personnes disponibles disposant de cette formation et du manque de motivation à venir travailler dans une commune de taille moyenne où les attentes sont relativement faibles en termes de champ d'activités par rapport à leurs compétences. A fin 2021, aucun ASP n'avait encore été engagé.

OBJET	2020	2021
Amendes d'ordre	1'276	1'209
Annulations	-131	-92
Total	1'145	1'117
Revenu	CHF 44'320.-	CHF 39'650.-
Lettres de rappel	291	339
Ordonnances pénales	177	188
Revenu	CHF 14'090.-	CHF 11'330.-
Poursuites	20	17

2.2 SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Pour assurer la sécurité et le respect de la vie en société dans la commune, le soir et durant la pause de midi, la Municipalité a fait appel à une entreprise de sécurité privée. L'association scolaire secondaire (ASICoPe)

a participé au financement de cette prestation pour les tournées ayant lieu durant la pause de midi en raison de l'horaire continu.

2.3 DÉPRÉDATIONS

Un seul cas de dommage à la propriété a été répertorié pendant l'année 2021. Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie qui s'est chargée du suivi de l'enquête.

Cette déprédation a eu lieu sur le site du Pré aux Moines. Il s'agit de tags réalisés dans différents bâtiments communaux.

Les caméras de vidéosurveillance ont été installées en deuxième partie d'année. Toutefois, elles ne sont pas encore activées, en raison de travaux de câblage informatique et de l'attente des dernières autorisations de la Préfecture et de l'Autorité cantonale de protection des données.

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME

Les PPA du village d'Allens, de Riondmorcel, de Vigny, de la Vieille Ville et les PQ de Route de Morges Nord et de Chien-Bœuf Sud sont tous entrés en force. Les bâtiments du PQ de route Morges Nord sont terminés, alors que ceux de Riondmorcel sont en construction et que le chantier a démarré du côté de Chien-Bœuf Sud, en fin d'année.

Le PPA de Chien-Bœuf Nord est bloqué dans l'attente du nouveau PACom (nouvelle dénomination du PGA).

Concernant le PQ de route de Morges Nord, 67 appartements et environ 630 m² de surfaces d'activités ont été mis à disposition de la population ou des entreprises en 2021.

3.1 RÉVISION PARTIELLE DU PGA

A la suite de la décision du Conseil communal d'accepter le plan de zone réservée (PZR) et son règlement (préavis n° 02/2019), la Municipalité a commencé les travaux de modification partielle de son Plan général

d'affection (MPGA – ou Plan d'aménagement communal (PACom)) en collaboration avec le bureau Urbaplan. Ces travaux ont commencé en 2019 et se sont poursuivis en 2020 et 2021.

Un projet préalable a été soumis à la Commission adhoc nommée par le Conseil communal, composée des commissaires suivants :

- > Jonathan Sidler
- > Didier Reymond
- > Joey Dias
- > Claude Wastiel
- > Guy de La Harpe

La Commission a soumis son 1^{er} rapport à la Municipalité le 17 novembre 2020. Durant l'année 2021, le Canton a malheureusement annoncé un important retard dans le traitement du projet, à savoir son préavis relatif au 1^{er} examen préalable, toujours attendu à la fin de l'année 2021.



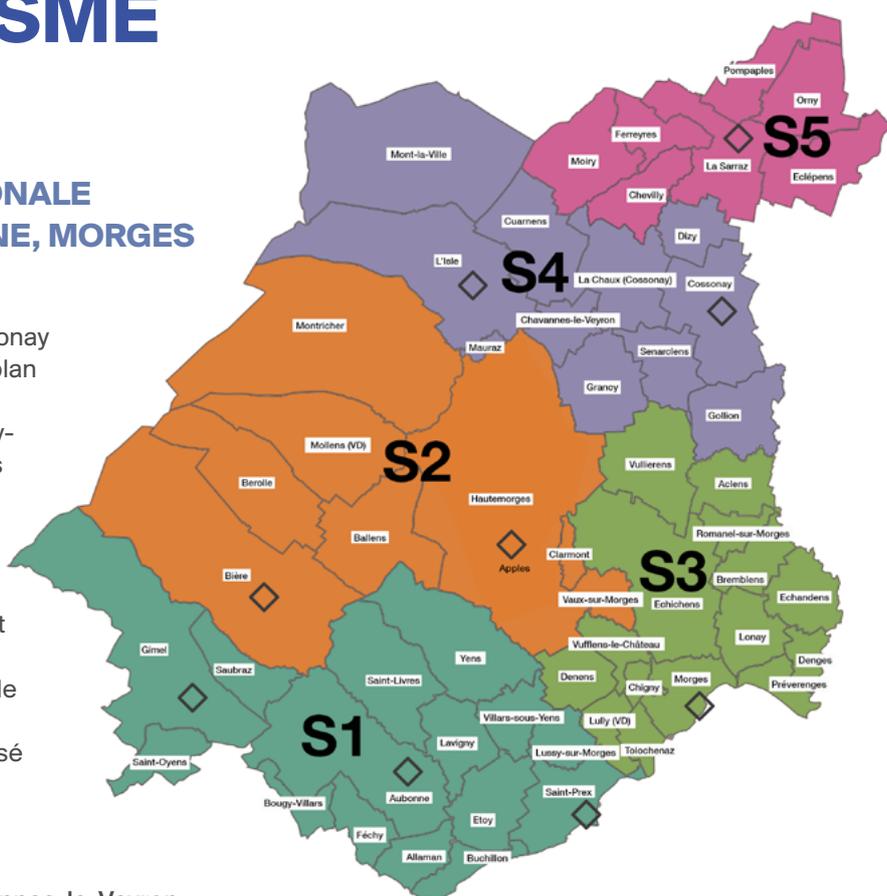
4. PROMOTION ÉCONOMIQUE & TOURISME

4.1 ASSOCIATION RÉGIONALE COSSONAY, AUBONNE, MORGES (ARCAM)

La promotion économique de Cossonay et la défense de ses intérêts sur le plan régional sont toujours assurées par l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) dont les bureaux sont situés au 2^e étage du bâtiment administratif.

Mme Valérie Induni, Syndique, est membre du comité directeur de cette association. Conjointement avec Mme Anne-Lise Rime, Syndique de L'Isle, elle assure le rôle de représentante du secteur 4 de l'association. Ce dernier est composé des communes suivantes :

<u>Cossonay</u>	<u>Chavannes-le-Veyron</u>
<u>L'Isle</u>	<u>Dizy</u>
<u>Gollion</u>	<u>Mauraz</u>
<u>Senarclens</u>	<u>Cuarnens</u>
<u>Grancy</u>	<u>Mont-la-Ville</u>



Les actions menées sont résumées dans le rapport d'activités qui est disponible sur le site Internet de l'ARCAM : www.arcam-vd.ch/documentation

4.2 MARCHÉ

Durant l'année 2020, en raison de la crise sanitaire, le marché a changé de configuration. La répartition des stands a été adaptée de part et d'autre de la rue des Laurelles, de sorte à pouvoir créer des files d'attente et assurer la tenue de l'événement hebdomadaire tout en protégeant la population comme les marchands. Cette configuration a été maintenue durant toute l'année 2021. Selon les périodes et les consignes sanitaires, le port du masque a été rendu obligatoire, le marché étant alors considéré comme une zone à haute fréquentation.

En revanche, le marché estival, usuellement organisé par l'Union des sociétés locale (USL) n'a pas eu lieu en 2021.

5. AFFAIRES SOCIALES

5.1 ACTION SOCIALE

Mme Valérie Induni a succédé à Mme Nicole Baudet et fait désormais partie du Comité directeur de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) qui compte sept membres :

- > Valérie Induni - Présidente | Cossonay
- > Sylvie Ciana - Vice-présidente | Aclens
- > Tania Séverin | Prévèrenge
- > Lorette Killias Leutwiller | Aubonne
- > Anthony Hennard | St-Prex
- > Laurent Pellegrino | Morges
- > François Delay | Hautemorges

Ce comité siège une fois par mois et traite les différentes affaires liées aux activités de l'ARASMAC.

Par sa fonction de Présidente de l'association, Mme Induni est également membre de l'organe délégataire (Conseil des régions RAS), réunissant les directeurs des régions d'action sociale, ainsi que les Présidents de ces régions. Elle est aussi membre du Bureau de cet organe, composé de 3 représentantes des régions et de 3 représentants des directions, et est par ailleurs membre du Conseil de politique sociale (CPS).

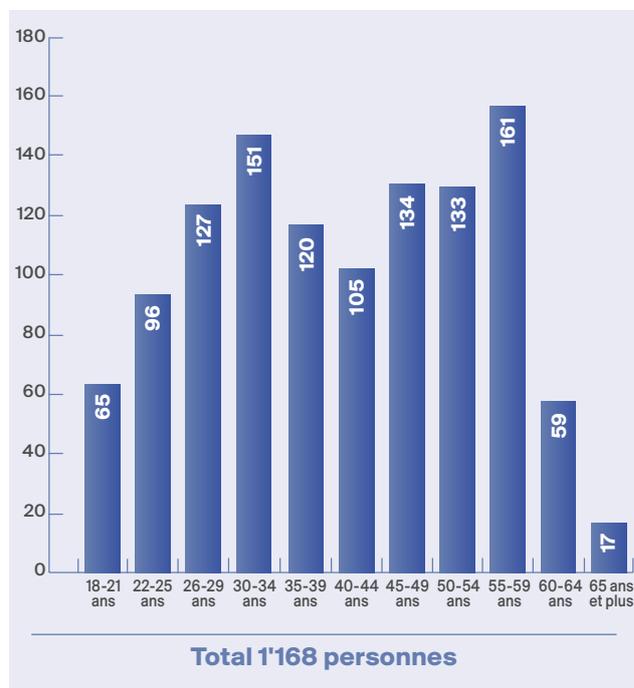
Le CPS, présidé par M. Laurent Wehrli, Conseiller national, est composé de 3 membres du Conseil d'Etat, de 3 délégués des régions RAS, de 2 représentants de l'Union des communes vaudoises (UCV) et d'un représentant de l'association des communes vaudoises (ADCV). Il est chargé de préavisier la politique sociale du canton et en particulier du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Statistiques RI

Année	Revenu d'insertion (RI)	% par rapport à l'année précédente (réf. = 2012)
2017	1679	1.57%
2018	1493	-11.08%
2019	1514	1.41%
2020	1418	-6.34%
2021	1168	-17.63%

Pour la 2^e année consécutive, une diminution significative des dossiers est constatée.

Nombre de personnes au RI / tranche d'âge



Plus d'informations sont disponibles sur le site Internet de l'ARASMAC : www.arasmac.ch ou sur celui du CSP : www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/affaires-sociales/conseil-de-politique-sociale

Nombre de mesures d'insertion sociale (MIS) pour le district

Nombre de personnes	2021	2020
MIS socio-professionnelles	50	62
MIS familles	13	16
MIS 50 ans +	1	4
MIS transition	58	62
MIS capacité de base	10	4
MIS préservation de la situation économique	15	13
MIS rétablissement du lien social	50	42
MIS individualisées hors catalogue	22	25

Centre régional de décisions (CRD)

Dossiers ouverts pour les prestations complémentaires "famille"	2019	2020	2021
Octrois complets	319	351	371
Octrois partiels*	21	16	14

* Sous certaines conditions, les frais de garde et de maladie peuvent être remboursés aux personnes qui n'ont pas droit aux PC Familles parce que leurs revenus sont légèrement supérieurs à leurs dépenses.

Le nombre de familles suivies par notre CRD-PC Familles reste stable.

SCANNEZ LE QR
POUR EN SAVOIR PLUS!



Demandes de prestations déposées en 2021

	PC AVS/AI	PC Famille	Rente-pont	Rente AVS	Affiliation AVS	Subside LAMal
2020	661	158	40	185	380	2256
2021	655	150	32	213	296	2137
Comparatif	-1%	-5%	-20%	+15%	-22%	-5%

5.2 AUTRES ACTIVITÉS DU DOMAINE SOCIAL

Appartements rue Neuve 11

Durant l'année 2021, 2 appartements communaux sis dans les immeubles de la Rue Neuve 5 à 11 ont changé de locataire. A chaque fois, la détermination des futurs locataires a été faite au travers d'un préavis du membre de l'exécutif en charge des affaires sociales. Un règlement encadre l'attribution de ces appartements.

Appartements protégés

Les appartements protégés de l'immeuble du Clos-du-Merisier au chemin du Passoir sont attribués par un examen des dossiers par le Comité composé de représentants de la société coopérative Primavesta, du Centre médico-social (CMS) et de Mme Valérie Induni, Syndique.

Expulsions de locataires

Mme Induni participe à l'organisation de toutes les procédures d'expulsion sur le territoire communal, la Commune étant chargée de veiller à l'hébergement temporaire des personnes expulsées qui n'auraient pas de solution de logement. Si les frais d'enlèvement et de transport, de conservation ou de destruction depuis le trottoir, sont mis à la charge des locataires, la Commune doit, dans un premier temps, en assumer la prise en charge. Le mobilier et les affaires sont alors conservés durant une période donnée dans certains locaux communaux avant d'être en principe récupérés par leurs propriétaires.

6. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6.1 COMMISSION COMMUNALE AGENDA 21

En 2021 encore, la pandémie a entravé les travaux de la Commission qui a profité de cette période pour préparer un programme d'actions en vue de promouvoir la biodiversité dans la Commune qui devrait être mis en œuvre à partir de l'année 2022.

L'Atelier

Une nouvelle association a vu le jour en 2021 à Cossonay: L'Atelier. Différents membres de la Commission communale Agenda 21 ont participé à sa création, dont notamment une partie de ceux qui ont assuré la manifestation pour la réparation de matériel de seconde main, le Répare-Café. Le but de l'Atelier est de disposer d'un lieu pour pratiquer du bricolage et établir un lien social entre ses membres. Celui-ci se situe à la Petite Rue 7. Pour faciliter le démarrage de cette nouvelle association, un soutien financier de la Commune a été accordé. L'association a repris à son compte l'organisation du Répare-Café.

Commission pour l'énergie

La commission consultative communale pour l'énergie a été constituée conformément au règlement adopté et a commencé ses travaux toutefois freinés par la pandémie. M. Bernard Ebener, en est le président. Il est également membre de la Commission énergie de l'ARCAM et a participé courant 2021 à l'organisation de conférences à l'intention des membres de l'association en vue de promouvoir la transition énergétique.

6.2 RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE SUR L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Suite à la modification du règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et selon la volonté du Conseil communal (préavis 01/2020), la taxe communale a été augmentée de CHF 0.0015/kWh à CHF 0.0030/kWh avec effet au 1^{er} juillet 2021.

6.3 FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du fonds pour le développement durable, une somme de CHF 100'000.-/an a été mise à disposition des habitants et PME de la Commune pour la première fois depuis le 1^{er} janvier 2021. Elle a permis de subventionner 152 demandes pour un montant total de CHF 65'006.40.

2021	
Panneaux solaires	CHF 24'751.20
Accumulateurs	CHF 1'834.50
CECB+	CHF 1'800.-
Isolation des murs, sols, plafonds	CHF 7'160.-
Bacs de récupération des eaux	CHF 2'000.-
Fenêtres	CHF 5'534.80
Abonnements CFF	CHF 6'085.70
Bicyclettes (électriques et musculaires)	CHF 9'410.50
Electroménager	CHF 3'429.70
Total	CHF 62'006.40

6.4 CITÉ DE L'ÉNERGIE

Un mandat a été donné à la société Energiapro pour élaborer une planification énergétique territoriale (PET). Cette démarche a nécessité un grand travail de recherche d'informations concernant les consommateurs et sources d'énergies utilisées dans la Commune et également des futurs projets en développement afin de définir les besoins en énergie. A fin 2021, cette étude était toujours en cours.

7. TRAITEMENT DES DÉCHETS

7.1 VALORSA

La Commune de Cossonay est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996 (et indirectement de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), dont Valorsa détient 36.03% du capital-actions).

Le site de Penthaz doit s'adapter continuellement aux exigences du marché du traitement des déchets et tenir compte des coûts induits par cette activité. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration a décidé de cesser ses activités de tri des vieux papiers et cartons ainsi que de traitement du compost.

En 2021, la Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets des entreprises locales via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés des habitants ou ayant terminé leur vie sur les routes communales, ont fini au centre d'équarrissage.

VALORSA collecte les déchets spéciaux à Cossonay, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

En raison des mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus Covid-19, la sensibilisation de la population à l'aide de stands dans les comptoirs régionaux et dans les déchetteries n'a pas pu être réalisée. Finalement, comme en 2020, la pandémie a eu globalement pour effet d'augmenter la quantité de déchets dans le périmètre de Valorsa, comme sur l'ensemble du territoire suisse.

	2021 en tonnes facturées par Valorsa	2020 Destination	2020 Valorisation
Ordures ménagères	25'488	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	2'282	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets industriels	6'654	TRIDEL	Chaleur/électricité
Boues d'épuration	6'026	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur/électricité
Verre	4'345	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
OREA, appareils électriques	353	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
Déchets spéciaux des ménages	244	CRIDEC	Traitement physico-chimique/ incinération
Déchets carnés	967	GZM	Energie

7.2 CENTRE DE TRI DES DÉCHETS

7.2.1 Déchets – statistiques (Borgeaud Transports).

En 2021, les quantités de déchets évacuées, comparées à celles des années précédentes, sont les suivantes :

TYPES DE DÉCHETS	2018 En kg (3'871 habitants)	2019 En kg (4'064 habitants)	2020 En kg (4233 habitants)	2021 En kg (4354 habitants)	% +/- 2020/2021
Ordures ménagères	437'080	475'115	517'620	546'800	+ 5.63 %
Déchets organiques	222'425	228'875	230'255	239'910	+ 4.19 %
Papiers et cartons	277'740	268'980	270'320	257'430	- 4.8 %
Verre	165'370	166'930	192'600	199'790	+ 3.73 %
PET	10'610	10'350	10'270	9'330	- 9.16 %
Plastiques	22'920	20'610	18'730	19'600	+ 4.64 %
Alu – fer blanc	6'310	6'705	6'685	6'860	+ 2.61 %
Bois	143'380	139'500	141'110	128'000	- 9.3 %
Textiles	46'080	36'740	35'825	36'851	+ 2.86 %

Comme l'année précédente, les prix des matières valorisables sont à des niveaux faibles. Les vieux papiers/ cartons, comme les matières plastiques, souffrent toujours de la décision chinoise de ne plus importer ce type de déchets à des fins de recyclage.

7.2.2 Ecopoint de la Vy Neuve

Malgré les rappels réguliers de la Municipalité, l'Ecopoint est régulièrement saturé par les déchets pour lesquels il est prévu et par d'autres qui devraient être déposés au Centre de tri. En effet, bien des usagers qui ont la possibilité de se rendre au Centre de tri s'en servent pour leur confort au détriment des personnes ayant de la difficulté à se déplacer ou ne possédant pas de véhicule.

Les contrevenants découverts sont, depuis 2018, sanctionnés par voie d'ordonnance pénale.

En 2021, 7 ordonnances pénales ont été rendues, soit 17 de moins qu'en 2020. Cette situation résulte probablement du fait que les personnes concernées sont plus attentives à ne pas laisser de trace utile pour permettre aux employés communaux de trouver les informations nécessaires à délivrer des sanctions.

Fin 2021, la Municipalité a engagé différentes réflexions dans le but de trouver une solution définitive à ce problème.

7.3 ECORECYCLAGE SA

La Municipalité travaille avec la société Ecorecyclage SA, productrice de biogaz et de compost. Grâce à ce travail, la Commune a contribué à un bilan environnemental positif en 2021, en récoltant 143.95 tonnes de déchets organiques auprès des citoyens.

Les bio-déchets représentent une source importante d'énergie renouvelable et locale. La matière livrée à cette société permet la production de biogaz et d'engrais organiques.

Grâce à leurs efforts, les citoyens ont permis de récolter, préserver et produire :

2020	2021
145.87 t de déchets organiques	143.95 t de déchets organiques
22.03 t de CO ²	21.74 t de CO ²
1'823 kg d'éléments minéraux et oligo-éléments	1'799 kg d'éléments minéraux et oligo-éléments
111'153 kWh de courant	109'153 kWh de courant

8. TRANSPORTS & MOBILITÉ

8.1 TRANSPORTS PUBLICS

Après environ un an de travaux, le Funiculaire a repris ses courses régulières le 23 août 2021. Les stations historiques construites en 1897 ont été entièrement reconstruites et les cabines ont été remplacées. Plus confortables et plus rapides, les nouvelles installations répondent désormais aux exigences d'accueil, techniques et sécuritaires actuelles et futures, notamment avec des accès adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Ce sont désormais 60 voyageurs contre 45 auparavant qui peuvent prendre place dans les cabines. Finalement, l'augmentation de la cadence à 5 minutes a permis d'optimiser ce service. L'inauguration publique a eu lieu le 4 septembre 2021, en présence de Mme Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat et de nombreux invités.

Une place a été préparée pour accueillir 40 bicyclettes. Toutefois, le projet visant à couvrir et aménager ce lieu était encore en attente à la fin de l'année 2021.

**241'780 voyageurs
ont pris le funiculaire en 2021***

** Service remplacé par des bus durant 8 mois.*

La nouvelle ligne de transports publics n° 58, exploitée par les Transports publics lausannois (TL), a été mise en service en été ; elle relie la gare de Bussigny à la gare de Cossonay-Penthalaz, via Mex, Vufflens-la-Ville et Penthalaz. Elle est prolongée deux fois par jour jusqu'au PAM, ce qui permet de transporter une partie des élèves de ces villages via des transports publics.

8.2 P+R DE LA GARE DE COSSONAY-PENTHALAZ

L'ARCAM, en collaboration avec le Canton, a présenté une étude qui définit les besoins en places de parc de type P+R pour le district. Il en ressort qu'un tel parking

devrait être envisagé pour accueillir environ 200 véhicules et une centaine de deux-roues. La question du financement était encore ouverte à fin 2021.

8.3 ARRÊTS DE BUS

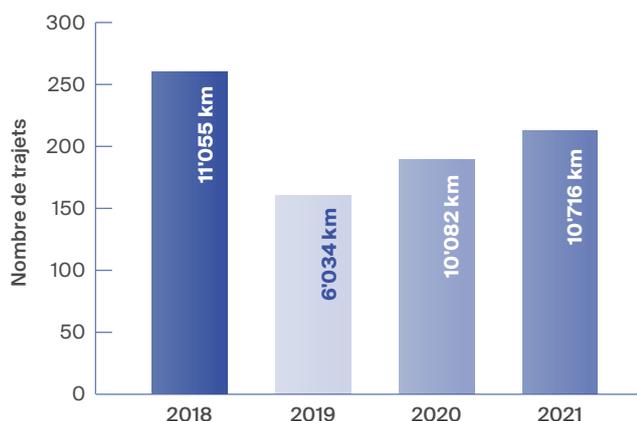
Pour répondre au postulat approuvé par le Conseil communal, la Municipalité a engagé une étude d'opportunité en 2021 pour installer des arrêts de bus à proximité du chemin du Bicentenaire ainsi que de

l'étang du Sepey. De même, un autre projet d'arrêt, sur la route de La Sarraz, a également été ajouté à cette étude. L'ensemble de celle-ci est menée de concert avec la société MBC.

8.4 MOBILITY

Ce service a été l'objet de 213 réservations (189 en 2020) pour un total de 10'716 km effectués (10'082 en 2020).

La Municipalité a décidé de poursuivre cette collaboration fructueuse.



8.5 CARTES JOURNALIÈRES CFF

La Commune continue de mettre à disposition de la population de Cossonay et de 10 communes avoisinantes 4 cartes journalières de transports publics. En 2021, 1'189 cartes ont été vendues sur un total

de 1'460 cartes. La diminution constatée par rapport aux années « normales » est essentiellement due à la pandémie.



8.6 ETUDE TCS : SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Le Touring Club Suisse (TCS) a réalisé et présenté une étude sur la sécurité routière sur le chemin de l'école pour la Commune de Cossonay à titre gracieux. Celle-ci fait apparaître différentes propositions de modifications

simples, comme le changement de signalisation. Le Club a également fourni, à titre gracieux, de nouveaux gilets, casquettes et vestes de protection contre la pluie destinés aux patrouilleurs scolaires.



9. PARCS, JARDINS, DOMAINES, AGRICULTURE & FORÊTS

9.1 PARCS

Pour la dernière fois, le fleurissement de la localité a été assuré par la jardinerie «Au Trèfle à Quatre» à Senarclens. Durant l'année 2021, un contrat a été signé avec la société «Des Mélèzes» à Cossonay pour assurer cette prestation.

Dans le cadre du Plan de Protection de la Venoge (PAC Venoge), le Canton a alloué un budget considérable à des mesures de renaturation, assainissement et aménagements divers visant à redonner à la Venoge et à ses affluents la biodiversité qu'ils méritent. Parmi

ces mesures, figure la lutte contre les plantes exotiques envahissantes. L'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), en collaboration avec l'établissement vaudois pour l'accueil des migrants (EVAM), ont procédé à des travaux d'élimination de ces plantes dont les coûts d'incinération et d'élimination sont à la charge de la Commune. Les employés du Service des travaux et de la voirie sont également intervenus en 2021, comme ils le font usuellement, pour enrayer ce fléau, notamment en bordure du ruisseau des Rochettes.

Projets particuliers

Le groupe de travail créé pour travailler sur le projet de parc public des Chavannes a poursuivi ses travaux en 2021 et établi des contacts avec les diverses institutions qui s'y trouvent afin d'inventorier leurs souhaits dans le but de les intégrer au projet.

9.2 JARDINS

La Commune dispose de 43 jardins communaux situés à la Vy du Moulin, qui sont destinés aux habitants de Cossonay.

Les contrôles sur site se sont poursuivis afin de faire respecter le règlement communal. En 2021, la situation était de satisfaisante à bonne.

9.3 DOMAINES ET AGRICULTURE

9.3.1 Toches communales

Les baux de la majorité des toches communales arrivaient à échéance à la fin de l'année 2021. Compte tenu de la stabilité des exploitations agricoles dans la Commune et dans le respect des règles communales

fixées pour l'attribution des toches, la Municipalité a décidé de reconduire tels quels les contrats échus, pour les 6 prochaines années.

9.4 DÉJECTIONS CANINES

Au même titre que le littering, les déjections canines abandonnées ici et là sur le territoire communal sont un problème récurrent. Malgré les campagnes de sensibilisation et la mise à disposition de sacs de ramassage

et de poubelles de type «robidogs», il reste toujours un nombre de propriétaires réfractaires à tout effort pour faciliter le travail des employés de voirie.

9.5 FORÊTS

9.5.1 Forêts communales

Au cours de l'année 2021, l'entreprise mandatée a exploité les bois communaux de la façon suivante :



D'autres travaux ont été menés dans les forêts communales :



En revanche, aucune coupe forcée de bois bostrychés n'a été réalisée.

Les employés du Secteur travaux et voirie ont aussi contribué à l'entretien du patrimoine forestier par les travaux suivants :

- > Entretien de plantations
- > Soins cultureux « ponctuels »
- > Entretien des chemins
- > Gestion du couvert à bois
- > Entretien de la cabane des Bûcherons
- > Lutte contre les plantes envahissantes
- > Aménagements divers pour l'accueil en forêt (panneaux, bancs, etc.)
- > Entretien de la Piste Vita et remplacement d'infrastructures le long du parcours
- > Lutte contre le bostryche
- > Nettoyages des sous-bois avant les coupes

Lors de la journée du martelage du 22 septembre 2021, 133 arbres ont été marqués, pour un volume de 357 m³ sur pied.

En vue de garantir la sécurité de la population et des infrastructures situées sur le territoire communal, M. Bernard Ebener, accompagné du garde forestier, ont procédé à l'inspection annuelle des parcs et jardins, ainsi que des arbres isolés.

9.5.2 Groupement forestier

Le Groupement assure sa fonction de coordination entre le Canton et les Communes et facilite la gestion cohérente des forêts de ses 14 Communes membres ; il permet également de financer les services du garde-forestier.

L'assemblée générale de printemps n'a, une nouvelle fois, pas eu lieu. Les comptes 2020 ont finalement été acceptés lors de l'assemblée d'automne 2021 qui a eu lieu en présentiel.

Changement de législature oblige, un nouveau comité directeur a été nommé et M. Bernard Ebener, Vice-président, a été élu Président dudit Comité.

Pour la Commune, la gestion du patrimoine forestier représente une charge stable de :

2020	2021
CHF 14'235.85	CHF 14'604.50

10. ROUTES, CHEMINS & VOIRIE

Dans le cadre des travaux d'assainissement du bruit routier, un revêtement phonoabsorbant a été posé sur la route d'Aubonne et sur la route de Gollion à Allens, à la grande satisfaction des riverains.

2021-04 Préavis relatif à la création d'un cheminement de mobilité douce au lieu-dit « Derrière-le-Bourg ».

Le balayage des routes et rues de Cossonay est réalisé les vendredis par l'entreprise ça-balaie.com (CBC).

Le nettoyage de tous les sacs de route et grilles est effectué chaque année en automne par l'entreprise Liaudet Pial SA.



Les travaux de construction de ce nouveau chemin qui relie le chemin des Prés-du-Dimanche à celui du Chalet se sont déroulés dans de bonnes conditions.

11. SERVICE DE L'EAU & DE L'ÉPURATION

Dans ce dicastère il faut distinguer les catégories suivantes :

> L'eau potable > Les eaux claires > Les eaux usées

11.1 EAU POTABLE

1'750'988 m³



production
des sources du groupement
de Vy de Mauraz



Dont
937'366 m³

ont été déversés
dans la Venoge

420'581 m³



consommation
de la commune



Dont

276'370 m³

sont facturés pour
un montant total de

CHF 359'380.75

144'211 m³



solde représenté par

- > l'eau des jardins communaux
- > l'eau des fontaines
- > les rinçages des nouvelles conduites
- > les fuites d'eau
- > l'eau utilisée par les constructions, qui sera décomptée à la fin des travaux

GROUPEMENT DE VY DE MAURAZ

Répartition 2021 des coûts par Commune selon les comptes

		Groupement Vy de Mauraz	Entente Cossonay-Dizy
Communes	Habitants au 31.12.2021	Part par Commune en CHF	Part par Commune en CHF
La Chaux	398	6'938.15	292.85
Chavannes-le-Veyron	155	2'702.05	114.05
Cossonay	4'326	75'412.95	3'183.15
Cuarnens	531	9'256.65	390.70
Dizy	225	3'922.30	165.55
Gollion	1'028	17'746.25	749.05
Senarclens	491	8'559.35	361.30
Lussey-Villars	475	8'280.45	349.50
Totaux	7'629	132'818.15	5'606.15

Liste des ruptures de conduite 2021

Date	Lieu	Propriétaire	Intervention	Cne	Privé	Remarques
14.01.2021	Petite Rue	Commune	Urban/Crottaz	oui		rupture conduite suite à plusieurs trous
12.02.2021	Petite Rue	Commune	Urban/Crottaz	oui		
19.02.2021	Chien-Bœuf		Bertholet Mathis/ Crottaz		oui	introduction cassée suite aux travaux
18.12.2021	Rue du Temple	Commune	Urban/Crottaz	oui		trous dans conduite

11.2 EAUX CLAIRES

2021-01 Préavis relatif à la création d'une digue de protection contre les inondations au chemin du Sau (Allens).

La digue du Sau a été créée pour éviter les inondations dans le hameau d'Allens lors de très fortes pluies.

La digue est installée. Elle doit encore être ensemencée et recevoir une plantation d'arbustes en guise de haie.



2021-09 Préavis concernant une demande de crédit relative à la réfection des collecteurs et le remplacement d'une conduite d'eau potable dans le quartier de Chien-Boeuf. Ces travaux ont commencé en 2021.

En raison des fortes intempéries survenues en 2021 et de la complexité de l'ouvrage, la réalisation des travaux a pris un peu de retard (voir photo ci-dessous).



2021-06 Préavis concernant les travaux de la Petite Rue et le projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée de la Petite Rue. Ces travaux se sont poursuivis en 2021.

L'étroitesse de la rue implique bien des difficultés à construire ces nouveaux réseaux. De plus, la molasse, très dure, n'aide pas à rattraper le temps perdu au début des travaux.

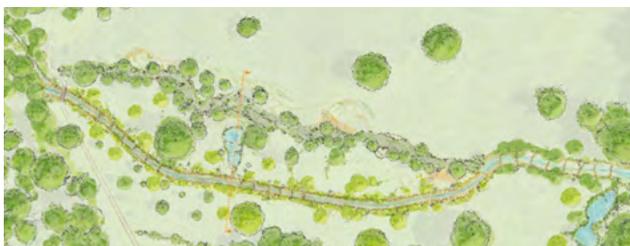
La Municipalité remercie les riverains qui endurent bruit, poussière et encombrement et font bon accueil à l'entreprise FFA SA, mandatée pour ces travaux.



11.3 VORTEX

L'étude du projet avance, en vue de la préparation du dossier d'enquête publique et de la demande de crédit. Des rencontres avec différentes organisations non

gouvernementales (ONG) ont eu lieu en 2021 à propos des ruisseaux (actuel et futur, Les Rochettes).



12. SERVICES INDUSTRIELS

Eclairage public / consommation / coûts



Des efforts sont toujours entrepris pour diminuer la consommation d'énergie des luminaires. La faible augmentation entre 2020 et 2021 est due à l'installation de luminaires dans les nouveaux quartiers.

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bettens-Sullens-Bournens (AIEE)

Durant l'automne 2021, M. Claude Moinat, Municipal, a repris la Présidence de l'AIEE.

La station d'épuration (STEP) fonctionne à satisfaction, de même que le traitement des micropolluants qui attire de nombreux visiteurs, intéressés par le système.

Ci-dessous, un tableau très intéressant qui démontre qu'entre l'énergie consommée et celle produite, la STEP est presque autonome.

Bilan énergétique STEP de Penthaz 2021			
Achat d'énergie			KW/h
Romande Energie			531'110
Gaz Nat.	32'399 m ³ à 10.7 kw/h/m ³		346'669
		Total	877'779
Production énergie			
Biogaz injecté	64'556 m ³ à 10.702 kw/h/m ³		690'878
Biogaz torché	7'456 m ³ à 6.86 kw/h/m ³		51'148
Photovoltaïque			28'622
		Total	770'648
Part d'énergie produite par la STEP			87.80%

13. ECOLES

13.1 ASICoPe – ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE COSSONAY ET PENTHALAZ

Gestion

Le Conseil intercommunal a siégé 2 fois au cours de l'année 2021. Deux préavis lui ont été soumis, pour le budget et les comptes.

La nouvelle législature a entraîné différents changements au sein du Comité directeur qui se compose désormais de la façon suivante :

- > **Albert Emery** - Président | Penthaz
- > **Yves Jauner** | Penthalaz
- > **Florence Texier-Claessens** | Cossonay
- > **Frédéric Rossi** | Gollion
- > **Stéphane Laurent** | Mont-la-Ville
- > **Lionel Vidoudez** | Senarclens
- > **Christian Liard** | Lussery-Villars

En 2021, il s'est réuni à 14 reprises, en présentiel ou par visioconférence.

Impact de la pandémie de coronavirus Covid-19

Si certains élèves n'ont pas encore pu reprendre une vie « normale » en termes d'activités para-scolaires, globalement les élèves ont quand même pu en avoir à un rythme plus régulier. Des mesures sanitaires strictes ont été maintenues (désinfection des mains et des surfaces) et port du masque obligatoire.

Transports scolaires

Les communes du « haut » (Cossonay, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville, et Senarclens) sont desservies par MBC et les communes du « bas » (Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthaz, Penthalaz et Vuflens-la-Ville) sont desservies par Carpostal.

Les élèves de Cossonay, enclassés au gymnase de Bussigny, peuvent se déplacer grâce à la nouvelle ligne de transports publics n° 58 (cf chapitre « transports »). Cette même ligne est prolongée deux fois par jour jusqu'à l'arrêt de bus Cossonay-Ville Centre (gare routière près de CossArena), afin de transporter une partie des élèves secondaires des villages cités plus haut, via les transports publics.

Globalement, les transports scolaires se sont bien déroulés en 2021, peu de problèmes de discipline ont eu lieu dans les bus en 2021, à l'exception du port du masque, qui n'était pas toujours respecté.

La société Microgis, qui met sur pied et qui gère la planification des transports, donne toujours entière satisfaction et son mandat pour l'année scolaire 2021-2022 a été reconduit aux mêmes conditions.

Horaire continu

En 2021, l'accueil de midi a été adapté aux contraintes de la pandémie. Les mesures sanitaires ont toujours été strictement respectées (nettoyage des mains, désinfection du mobilier, port du masque).

Le RestOpam a été réaménagé : les tables ont été peintes en blanc pour donner plus de clarté et des chaises plus confortables acquises. La disposition du mobilier a été repensée et les élèves ont apprécié ces changements. Le conseil des élèves évalue régulièrement la qualité des repas et de l'accueil : en 2021, ses membres ont confirmé être très satisfaits.

Le RestOpam a servi 19'130 repas. Celui-ci étant également accessible aux élèves de 7 et 8^e enclassés à Cossonay, une convention régit le partage des frais avec l'ASICOVV.

Une nouvelle prestation a été mise en route depuis la rentrée d'août 2021 : le Centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC) ouvre durant la pause de midi pour les élèves des classes de 9, 10 et 11^e uniquement. La salle de rythmique de CossArena est donc devenue une salle de repos/jeux dédiée aux 7 et 8^e, ce qui permet d'éviter des conflits entre « petits » et « grands ».

Coût net de l'horaire continu	
2019	CHF 228'348.-
2020	CHF 185'808.- (6 semaines de fermeture en raison de la pandémie)
2021	CHF 202'869.-

Service dentaire

Depuis 2016, l'ASICoPe utilise les services de la clinique Ardentis située à Cossonay, à deux pas du collège. La collaboration donne entière satisfaction. Une grande partie du travail administratif lié à ce service est réalisé par le secrétariat de l'ASICoPe pour limiter les frais et garder le coût de cette prestation par élève à CHF 12.09.

Service médical

Selon la Doctoresse Aurore Varone, médecin scolaire pour l'établissement scolaire secondaire, l'année 2021 et ses quarantaines ont entraîné un climat anxiogène pour les élèves, en raison de leurs absences ou de celles de leurs professeurs et d'une restriction dans la sociabilité.

Natation

Dès la rentrée scolaire 2021, les élèves des établissements primaire et secondaire ont pu bénéficier de cours de natation dans la piscine intercommunale des Chavannes.

Coût de l'élève ASICoPe	
2019	CHF 3'244.11
2020	CHF 3'481.-
2021	CHF 4'173.09



13.2 ASICOVV – ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE COSSONAY ET VEYRON-VENOGE

Gestion

Le Conseil intercommunal a siégé 2 fois et le Comité directeur s'est réuni à 21 reprises en présentiel ou par visioconférence. Ce dernier a traité tout au long de l'année les sujets habituels, tels que les transports, les devoirs surveillés, l'accueil de midi, les contrôles dentaires et les relations avec les communes, ainsi qu'un sujet ponctuel, la mise en service des classes du Complexe des Chavannes (Chavannes 2).

Le changement de législature a entraîné une nouvelle composition du Comité directeur, avec le départ de 4 membres au 31 juillet 2021: Mmes Valérie Induni (Cossonay), Huguette Rochat (Mont-la-Ville), Denise Gaillard (Cuarnens) et Véronique Brocard (Dizy).

La nouvelle composition du Comité depuis le 24 août 2021 (date d'installation des nouvelles autorités) est la suivante:

- > [Anne-Lise Rime](#) - Présidente | L'Isle
- > [Catherine Guex](#) | La Chau
- > [Florence Texier-Claessens](#) | Cossonay
- > [Laurence Peytregnet](#) | Cuarnens
- > [Frédéric Rossi](#) | Gollion
- > [Vincent Devantay](#) | Grancy
- > [Stéphane Laurent](#) | Mont-la-Ville

L'ASICOVV accueille environ 800 élèves de 1P à 8P (âgés de 4 à 12 ans), sur 6 sites scolaires. Ces élèves proviennent de 11 communes: Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chau, L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville et Senarclens.

Impact de la pandémie de coronavirus Covid-19

Des mesures sanitaires strictes ont été maintenues (désinfection des mains et des surfaces). En revanche, le port du masque n'a pas été obligatoire pour les élèves de 1 à 8P.

Transports scolaires

Les élèves utilisent les bus MBC, qui sont identifiés par les plus jeunes grâce à des pictogrammes. En 2021, les horaires ont été respectés et les transports se sont bien déroulés. La société Microgis, qui met sur pied et qui gère la planification des transports, donne toujours entière satisfaction et son mandat pour l'année scolaire 2021-2022 a été reconduit aux mêmes conditions.

Service dentaire

Jusqu'à la fin de l'année 2021, les contrôles dentaires ont été assurés par Ardentis. Le coût du dépistage dentaire par élève est resté inchangé, à savoir CHF 12.09.

Bâtiments scolaires

Chavannes 1

En 2021, le collège des Chavannes, nouvellement nommé « Chavannes 1 », a continué de servir à l'accueil d'élèves de 1 à 6 P (6 classes). Les 2 pavillons scolaires situés à proximité ont été supprimés durant l'été.

Chavannes 2

Depuis 2021, l'ASICOVV est propriétaire d'une partie du Complexe des Chavannes, renommé Chavannes 2. L'association y exploite 9 salles de classe, 2 salles dédiées aux devoirs surveillés et aux réseaux, 1 salle de rythmique (qui peut être louée par des associations en-dehors des heures scolaires), 1 bibliothèque scolaire, des locaux administratifs, 1 salle des maîtres, 1 cuisine de régénération et 1 réfectoire scolaire. Ces équipements sont complétés par 1 espace de bureaux et 1 salle polyvalente qui sont utilisés communément par l'ASICOVV et l'Association intercommunale de la piscine des Chavannes (ASPIC).

Le collège des Chavannes 2 a pu accueillir sa première volée d'élèves à la rentrée d'août 2021.

Dans le cadre de la réalisation du Complexe, la volonté politique a été de créer un lieu d'accueil inclusif. De fait, 2 classes accueillent des élèves de la Fondation de Vernand. Pour rappel, cette institution est spécialisée dans l'accueil d'enfants souffrant de troubles du spectre autistique ou de troubles envahissants du développement. Les enfants de l'établissement scolaire primaire et de la Fondation de Vernand partagent ainsi les espaces communs (couloirs, cantine, cour de récréation, etc).

8 classes de 1 à 6 P ont été ouvertes pour l'année scolaire 2021-2022. Les professeurs et les élèves se sont très vite appropriés les nouveaux espaces mis à disposition. Lumineux, confortables et très modernes : chaque classe a été dotée d'un tableau connecté, d'un tableau blanc et d'un tableau noir classique. Tous les murs des parties communes sont équipés de panneaux phonoabsorbants, pour éviter toute résonance.

Également depuis la rentrée d'août 2021, les élèves bénéficient de cours de natation grâce à la piscine intercommunale des Chavannes, située dans le même bâtiment.

La Direction scolaire primaire a déménagé aux Chavannes 2 dans le courant de l'année 2021.

PAM 2

Les 7 et 8 P sont toujours enclassés au PAM 2 et répartis dans 6 classes. Durant la pause de midi, ils ont la possibilité de manger au RestOpam ou à la salle de pique-nique de CossArena.

Patrouilleurs scolaires

L'équipe d'une quinzaine de patrouilleurs sécurise toujours le chemin de l'école des enfants. En 2021, plusieurs changements ont eu lieu. Si les passages piétons les plus fréquentés par les élèves sont toujours surveillés, à savoir la Vieille ville, la route de Morges et la rue des Chavannes, les passages d'Allens ont été supprimés (faute de personnel disponible et de fréquentation suffisante). En revanche, un nouveau passage a été créé à la route d'Aubonne suite à la mise en service du bâtiment des Chavannes 2.

Pour rappel, l'ASICOVV prend en charge le 25% des coûts des patrouilleurs scolaires.

Coût de l'élève ASICOVV	
2019	CHF 4'376.05
2020	CHF 4'305.88
2021	CHF 4'061.-

14. PETITE ENFANCE & JEUNESSE

14.1 AJERCO

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises et le Comité directeur a siégé 9 fois en 2021. Les sujets traités par ce dernier ont été principalement :

- la mise en service des locaux du Complexe des Chavannes : ouverture de la nouvelle UAPE et de la nouvelle garderie
- la création de 12 places supplémentaires à la garderie « Les petites Licornes » à Cuarnens
- la réflexion autour d'une UAPE pour 7 et 8^e à Eclépens
- la réflexion sur la création d'une garderie à Penthalaz dans les locaux agrandis de l'école primaire du Cheminet

Le Comité directeur est composé comme suit depuis la rentrée scolaire d'août 2021 :

- > Yves Jauner - Président | Penthalaz
- > Florence Texier-Claessens | Cossonay
- > Laurence Peytregnet | Cuarnens
- > Barbara Busigny | Daillens
- > Maryline Sieber | Orny
- > Caroline Jaugey | Vufflens-la-Ville
- > François Delay | Hautemorges

L'accueil de jour fut, également en 2021, fortement impacté par la pandémie. Le remplacement des

éducatrices en quarantaine n'était pas toujours facile mais le recrutement des auxiliaires, parfois réalisé à la dernière minute, s'est globalement bien passé.

Le médecin cantonal a ordonné deux fermetures :

Novembre 2021

Le groupe «nurserie» de la garderie La Toupie à Pompaples est resté fermé durant trois jours car l'ensemble du personnel avait été testé positif au coronavirus Covid-19.

6 décembre 2021

L'UAPE les Bosquets à Cossonay a été fermée une journée car de nombreux enfants avaient été testés positifs au coronavirus Covid-19.

Dans les 2 cas, les prestations pour ces périodes n'ont pas été facturées aux parents.

Garderie des Chavannes

La garderie des Chavannes offre 44 places en accueil préscolaire. Elle a été ouverte en août 2021.

Trois espaces distincts sont partagés comme suit: la nurserie (0 à 2 ans), les trotteurs (1 an 1/2 à 3 ans) et les moyens (2 ans 1/2 à 4 ans).

Une cuisine de régénération permet d'assurer des repas équilibrés, livrés par un traiteur.

« Photographie » de l'offre et des besoins de la Commune de Cossonay au 31 décembre 2021:



14.2 LUDOTHÈQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGÉ

Des ouvertures supplémentaires de la structure ont été demandées par les adhérents et réalisées durant la période estivale.

Également en 2021, un local, jouxtant la ludothèque a été aménagé pour les bénévoles qui vérifient les jeux après chaque prêt. En outre, un magnifique travail de

décoration a été réalisé par une trentaine d'élèves sous la conduite d'un professeur de dessin du collège dans le cadre d'activités extra-scolaires.

Le samedi 7 août 2021, la Coop de Penthalaz a organisé une action de soutien à la ludothèque, en lui reversant 1 franc pour chaque ticket de caisse émis. Ce même jour, les bénévoles ont présenté la ludothèque et un échantillon de jeux à l'extérieur du magasin.



14.3 STRUCTURE D'ACCUEIL PARASCOLAIRE COMMUNALE « LA GOÛTINE »

La Goûtine accueille des enfants de 5 à 8P après l'école. Les enfants sont encadrés par une responsable et une auxiliaire, lesquelles viennent chercher les plus petits à la sortie de l'école et les amènent dans le nouveau local de la Goûtine, aménagé en 2021, dans le bâtiment de CossArena. Les enfants bénéficient d'un cadre agréable, lumineux grâce à de grandes baies vitrées, et d'une petite cour extérieure entièrement sécurisée.

Depuis la rentrée scolaire 2021, il n'est plus obligatoire pour les parents de prendre un abonnement pour inscrire leur enfant à la Goûtine. Il leur suffit d'ouvrir un dossier au nom de l'enfant par Internet et les inscriptions sont réalisées à la demande jusqu'à la veille du jour souhaité. Les parents peuvent également annuler la venue de leur enfant jusqu'à 9 heures le matin même.

L'année 2021 a vu les effectifs de la Goûtine baisser, passant d'une trentaine d'enfants à 21. Cette situation a été provoquée par la généralisation du télétravail: les enfants déjà plus autonomes, notamment à partir de la 5P, ont été gardés par leurs parents alors disponibles à leur domicile.

14.4 CLAC

Le CLAC a connu une année 2021 intense. La structure a déménagé dans les anciens locaux de la PCI, sous le PAM 3. Elle occupe ainsi une place «stratégique» au sein du périmètre scolaire. Elle a gagné en visibilité et en proximité avec les jeunes. Le site a été décoré de fresques de type «tags» par un éducateur et aménagé de façon conviviale et confortable.

Dès la rentrée 2021, le CLAC a développé une nouvelle prestation en collaboration avec l'ASiCoPe pour assurer un accueil durant la pause de midi. Une convention a été

signée entre la Commune de Cossonay et l'association scolaire pour la prise en charge des frais y relatifs, à savoir CHF 20'000.-/an entièrement pris en charge par l'ASiCoPe.

L'accueil durant l'horaire continu commence à 11h45 et se termine à 13h15, tous les jours à l'exception du mercredi et permet l'accueil des élèves de 9, 10 et 11^e. L'endroit est adapté aux adolescents, qui peuvent s'y reposer ou s'adonner à des activités de leur âge (ping-pong, jeux de sociétés, etc.). Cette solution permet d'éviter que des élèves se rendent au centre de Cossonay et de diminuer les nuisances y relatives (littering et bruit, notamment). En 2021, les statistiques recensées étaient d'environ 70 passages en 2 heures, avec des pics à 100 passages (limite supérieure avant saturation).

En 2021, les activités du CLAC se sont concentrées principalement dans ses nouveaux locaux, puisque les jeunes ont eu envie de s'approprier ce nouveau lieu. Afin de souligner les synergies possibles entre le collège et le CLAC, le responsable de la structure a organisé la décoration d'une bache à l'effigie du PAM Festival, au mois de juin 2021. Cette action a également permis de faire connaître le centre d'animation à tous les élèves, en prévision de l'ouverture du CLAC durant l'horaire continu.

Un constat a été réalisé en 2021, à savoir que le CLAC accueillait traditionnellement plus de garçons. Depuis l'année dernière, un quart du contingent est constitué de jeunes filles.

14.5 LA PAMTINE

La cantine scolaire communale, la PAMtine, a emménagé aux Chavannes 2. Depuis la rentrée 2021, elle peut accueillir une quarantaine d'élèves. La cuisine est partagée avec l'association d'accueil de jour des enfants de la région de Cossonay (AJERCO) mais chaque structure dispose de son espace personnel. Le réfectoire, équipé d'un beamer, peut être loué pour des réunions.

15. INTÉGRATION & CULTES

15.1 COURS DE FRANÇAIS

Les cours de français ont toujours du succès. Ils ont été donnés cette année, en mode «hybride», c'est-à-dire simultanément en présentiel et en vidéoconférence pour les personnes qui n'avaient pas le pass sanitaire. Cependant, une baisse de fréquentation a été constatée, car les cours à distance perturbent l'apprentissage, particulièrement pour les débutants.

En 2021, 34 personnes ont bénéficié des cours de français, du niveau A0 à B1.

2020	2021
53 personnes ont bénéficié des cours de français du niveau A0 à B1	34 personnes ont bénéficié des cours de français du niveau A0 à B1

15.2 ACTION PARRAINAGES VENOGÉ

L'équipe de coordination d'Action Parrainages Venogé est constituée de 6 membres :

- > Rémy Pingoud - Président
- > Jean-Claude Huot
- > Jean-François Meylan
- > Jean Rivier
- > Ginette Moinat
- > Florence Texier-Claessens

Elle se réunit tous les 2 mois.

L'Action parrainages est totalement indépendante des communes en matière financière et fonctionne grâce à des dons, offerts généralement par les églises de la région, suite à des collectes auprès des fidèles. La pandémie a maintenu l'état de «ralenti», déjà observé en 2020. D'une façon générale, le flux migratoire a décru en 2021. Cependant, de nombreux migrants, en situation précaire, ont besoin de soutien et la pandémie a perturbé le flux des adhésions et des parrainages.

Aujourd'hui, 26 familles ou personnes seules en provenance de 6 pays différents sont parrainées (Érythrée, Éthiopie, Syrie, Afghanistan, Guinée et Kenya).

15.3 CULTES

La pandémie a de nouveau influencé le fonctionnement des cultes cette année, en raison de la limitation des rassemblements. Plusieurs offices ont dû être doublés, augmentant quelque peu les charges.

La rénovation de l'église de La Sarraz est toujours en cours. Le Christ en Croix a été rénové et installé provisoirement dans l'église de Cossonay. L'idée de repeindre l'église dans ses couleurs d'origine est à l'étude.



16. AFFAIRES CULTURELLES

16.1 THÉÂTRE DU PRÉ AUX MOINES

Le Théâtre du Pré aux Moines a continué d'être fortement impacté par la crise sanitaire, comme tous les lieux culturels. En 2021, 23 spectacles ont été reportés. Le basculement des places réservées à une autre date fut un travail très conséquent. Néanmoins, malgré la limitation du nombre de spectateurs, les représentations qui ont pu avoir lieu ont rencontré un joli succès.

La sécurité des techniciens a été maximisée par l'installation d'une passerelle accessible par le plafond du théâtre. Le jeu des lumières est ainsi réglé plus facilement. Le design de cette passerelle a été étudié de façon à se fondre totalement dans le plafond et à devenir invisible lorsqu'elle n'est pas utilisée.

Des changements au niveau de la communication ont été apportés par la création d'un nouveau logo, d'un nouveau graphisme et le relooking du site Internet www.preauxmoines.ch.

En mai 2021, une collaboration avec Morges Région Tourisme a été mise en place en ouvrant un guichet billetterie par leur intermédiaire.

Un point positif est ressorti de la crise sanitaire, à savoir la volonté de se renouveler et de s'unir, de la part des théâtres de Cossonay (Pré aux Moines), Morges (Beausobre), Nyon (Grand-Champs), et Yverdon-les-Bains (Benno-Besson, l'Echandole). De cette envie est né le projet « Scènes Communes ». Chaque théâtre a choisi un spectacle de sa région qui a été ensuite joué dans chacune des communes.

16.2 CINÉMA CASINO SA

Le cinéma a encore beaucoup souffert des effets de la pandémie en 2021. Il a été fermé du mois de janvier au 22 avril 2021, puis a rouvert avec les limitations du nombre des spectateurs. Dès la réouverture, le public a massivement réinvesti les lieux, ce qui confirme l'importance de ce lieu iconique de Cossonay.

Le dynamisme et l'enthousiasme de l'Association des Amis du Cinéma ont permis, malgré les difficultés, de toujours proposer des projets de qualité en parallèle du programme de projection usuel.

En 2021, la Municipalité a apporté un soutien financier complémentaire au Cinéma, pour assurer sa pérennité, au moins à court terme.



16.3 BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Comme en 2020, le fonctionnement de la Bibliothèque a été rythmé par les mesures sanitaires successives édictées dans le cadre de la pandémie.

Cependant, le bilan 2021 est positif. En effet, le nombre total de prêts, 28'917, est en large hausse par rapport à celui de 2020, 21'248. Cette importante augmentation s'explique notamment par le fait qu'en 2021, la bibliothèque a pu demeurer ouverte selon ses horaires habituels alors qu'elle avait dû fermer ses portes durant le confinement du printemps 2020.

Il est cependant intéressant de remarquer que le nombre de prêts en 2021 est également en augmentation

notable par rapport à celui de 2019, 24'609, année où la bibliothèque a fonctionné normalement, ce qui représente une hausse de 17,5 %.

Abstraction faite du cas particulier de l'année 2020, on constate d'ailleurs, de manière plus générale, que le nombre de prêts est en constante augmentation au fil des années, puisqu'il est passé de 18'519 en 2016 à 28'917 en 2021, soit une hausse de 56 %.

Un autre point à relever est que le nombre de nouvelles inscriptions a nettement augmenté : en effet, 84 nouveaux comptes ont été ouverts en 2021, soit 22 de plus qu'en 2020.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nouvelles inscriptions	55	41	80	62	62	84
Adulte	16	11	25	17	19	19
AVS	3	6	4	6	1	6
Enfant	20	11	20	16	21	33
Famille (min. 3 personnes)	15	13	28	22	21	26
Divers	1		3	1	0	0
Lecteurs inscrits à la bibliothèque	461	510	548	562	505	531
Lecteurs inscrits à e-bibliomedia	29	35	43	50	58	73
Lecteurs actifs à la bibliothèque (1 prêt minimum en 2021)	262	281	256	282	289	320
Bons cadeaux utilisés, offerts aux nouveaux habitants	5	4	10	6	0	0
Documents prêtés	18'519	19'848	20'980	24'609	21'248	28'917
Documents prêtés e-bibliomedia	370	466	397	486	460	364
Prêts en moyenne les mardis	131	141	160	201	191	200
Prêts en moyenne les mercredis	150	143	158	180	206	238
Prêts en moyenne les samedis	145	144	130	151	221	185
Livres au catalogue	9'932	10'849	10'971	11'260	11'864	11'903
Livres supprimés (désherbage + échange Bibliomedia)	1'293	155	1'046	1'066	817	1'440
Livres mis en circulation (y.c. Bibliomedia + Dons)	994	1'099	1'015	1'077	1'191	1'101
Livres suggérés par les lecteurs	80	70	90	100	38	45
Budget	14'000	16'000	16'000	16'000	16'000	16'000
Achats effectifs	13'963	14'559	16'007	14'984	15'328	14'682
Tarif Bibliomedia (location de livres pour un an)	522	522	522	580	580	580
Tarif e-bibliomedia (livres numériques)	240	240	258.5	452.35	452.35	452.35
Consultations Catalogue en ligne						
Login	831	754	901	1'351	1'889	2'680
Recherche	2'761	2'769	2'647	3'238	4'323	3'338
Prolongation	1'205	1'854	2'130	1'390	1'411	2'327

17. SANTÉ PUBLIQUE

17.1 PANDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

Durant l'année 2021, la Municipalité a continué d'informer la population de toutes les mesures sanitaires liées à la pandémie de coronavirus Covid-19 à travers le Coss'Info, le site Internet communal et les piliers publics. Dans certains cas, les informations ont également été dispensées par voie de tous ménages spécifiques. Un journal de bord a été tenu régulièrement afin de conserver à travers le temps la mémoire du déroulement des événements et décisions liés à la crise sanitaire.

Outre les actions de soutien à l'économie, la Municipalité a dû prendre différentes décisions pour protéger du mieux possible la population de la pandémie de coronavirus Covid-19 (liste non exhaustive):

22.02.2021 Décision de prolonger l'autorisation d'occuper le domaine public pour les terrasses des établissements publics jusqu'au 31.10.2021 pour permettre l'accueil des clients.

01.01.2021
au

14.06.2021

15.06.2021

03.06.2021

28.06.2021

28.06.2021

11.10.2021

Maintien de la décision de ne pas louer de salles communales aux particuliers sans assouplissement des mesures de la Confédération.

Remise en location des salles communales aux privés.

«Action cinéma» conjointement avec différentes communes limitrophes (réduction de CHF 5.- sur l'entrée) pour encourager la population à retourner au cinéma.

Levée de l'obligation de porter le masque au Marché et au Centre de tri.

Renonciation à organiser la fête nationale en raison de la nécessité de prévoir le contrôle du passeport Covid.

Décision de prolonger l'autorisation d'occupation du domaine public par les terrasses jusqu'au 31.03.2022.

17.2 ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU NORD VAUDOIS (eHnv)

Mme Florence Texier-Claessens représente la Commune de Cossonay aux assemblées générales des eHnv.

Urgences et Permanence de Cossonay - Suivi de l'activité 2021



VILLE DE COSSONAY 

 VILLE DE COSSONAY
GREFFE MUNICIPAL
BOURSE COMMUNALE
OFFICE DE LA POPULATION
SERVICE TECHNIQUE

 arcam
ASSOCIATION DE LA REGION COSSONAY - AUBONNE - MORGES

18. BÂTIMENTS COMMUNAUX

18.1 INVENTAIRE

Pour mémoire, rappelons que la Commune possède 25 bâtiments, dont voici la liste :

- > **4 bâtiments administratifs**
où sont logés les services ainsi que des activités liées à l'Administration communale: Bâtiment administratif, Maison de Ville, dépôt du Secteur travaux et voirie, poste de gendarmerie.
- > **5 bâtiments scolaires**
PAM 1, PAM 2, PAM 3 (restaurant, Aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, ludothèque, CLAC), Collèges des Chavannes 1 et 2. Quant au PAM 4, il est propriété de l'ASICoPe (Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz). La CossArena (ou salle polyvalente), laquelle est décrite ci-après, est également utilisée par les écoles.
- > **7 bâtiments d'habitation**
rue Neuve 5, 7, 9 et 11, place de la Tannaz 4, rue de la Placette 13 (Petit Collège) et chemin des Prés-du-Dimanche 4, auxquels il faut additionner 2 appartements situés dans les bâtiments scolaires.
- > **4 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales**
l'Espace Alfred Landry, le bâtiment de la zone sportive « En Marche », le chalet-refuge du Jura Club, la cabane des Bûcherons.
- > **1 salle polyvalente CossArena**
Ce bâtiment comprend 2 salles de gym, 1 salle de rythmique, 1 mur de grimpe, 1 réfectoire et 1 structure d'accueil parascolaire (La Goûtine).
- > **1 hôtel**
Hôtel Le Funi.
- > **1 église**
le Temple ou Eglise St-Pierre et St-Paul.
- > **2 parkings couverts**
(gérés par la société PMS Parkings SA)
 - Parking « Les Chavannes » en copropriété avec les Retraites Populaires
 - Parking de la salle polyvalente (CossArena).

18.2 TRAVAUX EFFECTUÉS

En plus de la gestion administrative et de l'entretien courant des bâtiments, les travaux suivants ont été réalisés :

Bâtiment administratif

Contrôle OIBT (électricité), puis mise en conformité

Collège du PAM 1

- Remplacement des fenêtres
- Remplacement des stores

Collège du PAM 2

- Assainissement du sous-sol (suite inondations)
- Remplacement des stores

Collège du PAM 3

- Remplacement des stores
- Rénovation de l'appartement (nouveau locataire)

Restaurant

- Achat de tables et de chaises pour la terrasse
- Remplacement d'une machine à mettre sous vide
- Création d'une passerelle dans le théâtre

Immeubles Rue Neuve

- Rénovation complète d'1 appartement suite au changement de locataires
- Rafrâichissement de peinture dans 1 appartement

Petit Collège (rue de la Placette 13)

- Installation d'une nouvelle chaudière et assainissement de la chaufferie

Espace Alfred Landry (Maison Bleue):

Rénovation du parquet au rez-de-chaussée

Jura Club

Report à 2022 des travaux prévus sur la façade

CossArena

Réfection de l'abribus à la suite de déprédations

Hôtel Le Funi

Début de la rénovation des chambres de l'hôtel

Temple

Fin des travaux d'installation de l'orgue

Dès l'automne 2021, toutes les portes d'entrées des bâtiments ont été équipées d'un nouveau système d'accès (clés programmables).

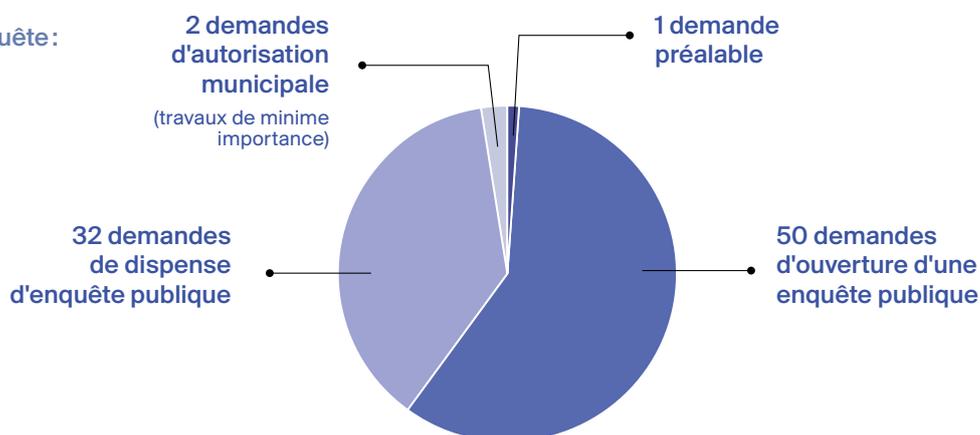
Il n'y a pas eu de location des salles communales de janvier à juin 2021 en raison des mesures liées à la lutte contre la pandémie de coronavirus Covid-19.

19. POLICE DES CONSTRUCTIONS

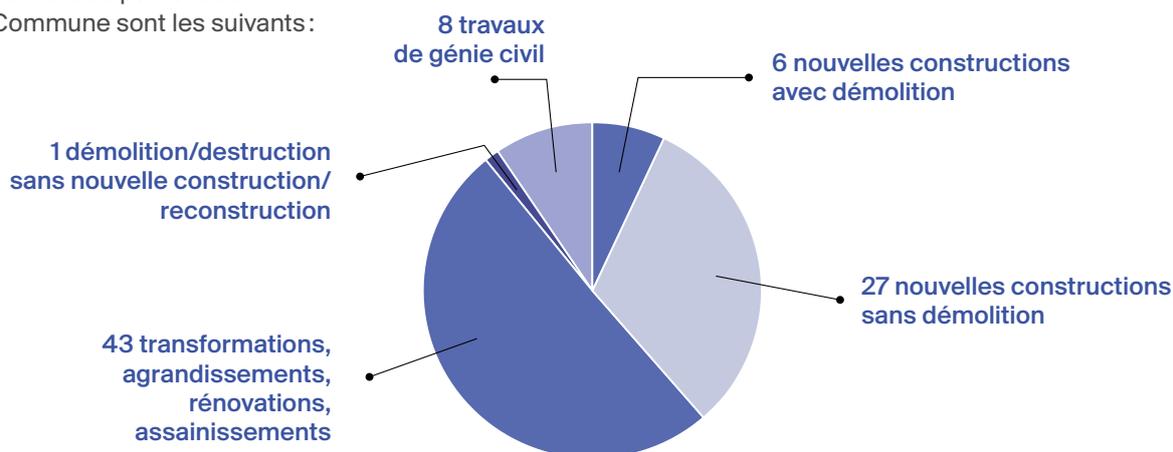
19.1 DOSSIERS TRAITÉS EN 2021

En 2021, 85 dossiers ont été enregistrés par le Service technique communal.

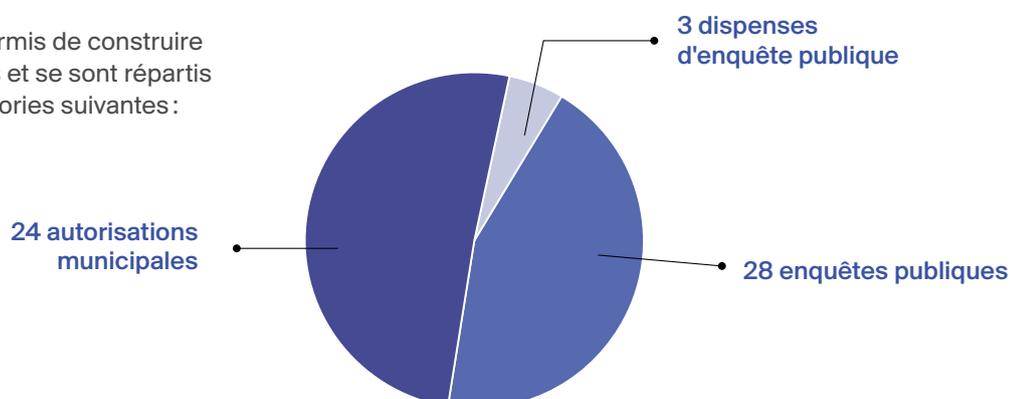
Types d'enquête :



Les types de travaux relatifs aux demandes parvenues à la Commune sont les suivants :



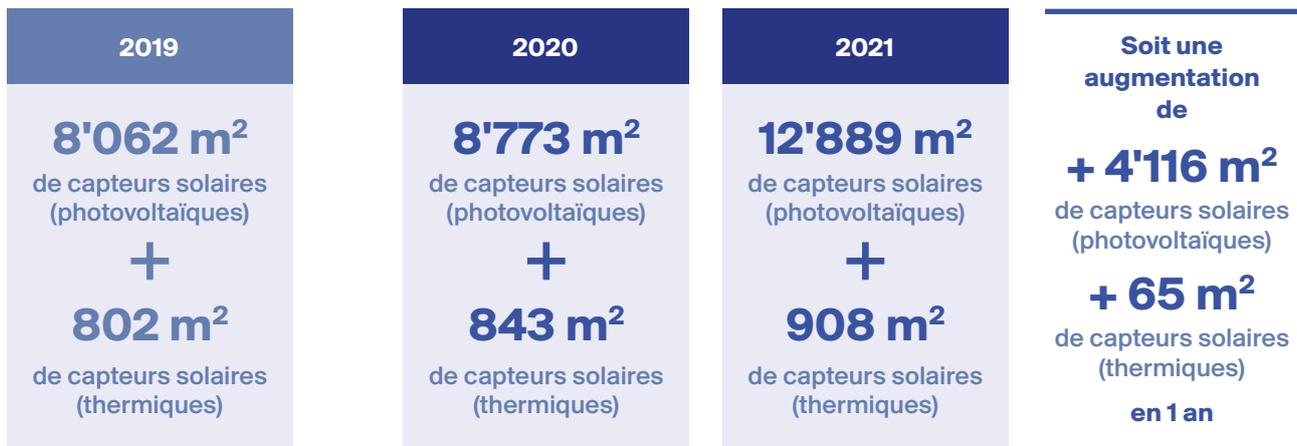
En 2021, 55 permis de construire ont été délivrés et se sont répartis selon les catégories suivantes :



Au cours de l'année, 40 contrôles techniques sur les chantiers ont été réalisés et la Commission de salubrité a exécuté 32 visites permettant la délivrance de permis d'habiter et de permis d'utiliser.

19.2 POSE DE CAPTEURS SOLAIRES

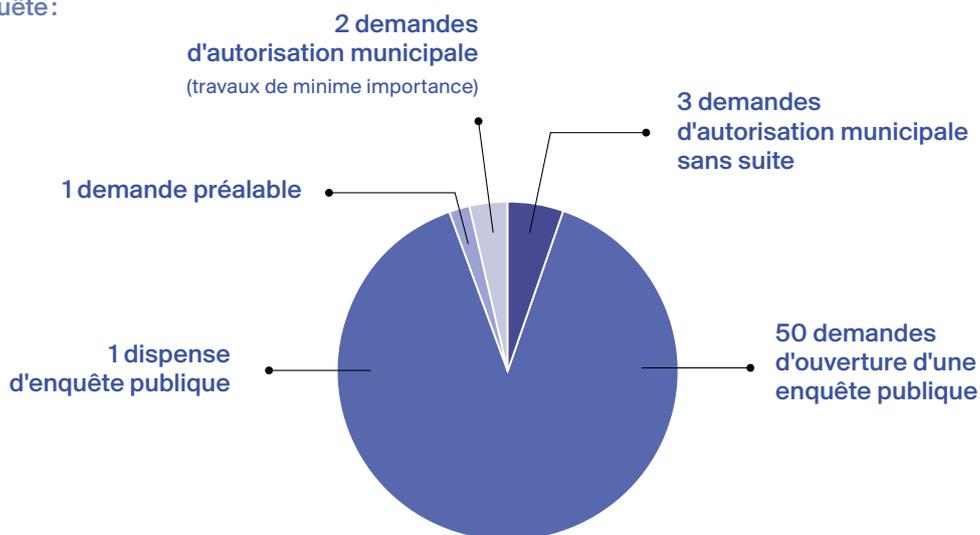
Comparatif des équipements (communaux et propriétaires privés):



19.3 DOSSIERS DES AUTRES COMMUNES

En 2021, le nombre de communes bénéficiant des prestations du Service technique communal s'élevait à 13 et 57 dossiers ont été traités dans ce cadre.

Types d'enquête :



19.4 COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Cette commission est présidée par M. Philippe Zufferey depuis le 1^{er} juillet 2021. Au cours de l'année 2021, sur les 9 séances prévues, 3 ont été annulées faute de dossier à traiter, 4 ont eu lieu en présentiel et 2 par courriel. Lors de ces séances, 9 dossiers ont été traités. Elle est formée de 9 membres :

- > **Philippe Zufferey** | Municipal
- > **Gaël Girardet** | Conseiller communal
- > **André Besançon** | Membre de l'Association de la Vieille Ville
- > **Daniel Aubert** | Guide du patrimoine
- > **Gabrielle Cretegy** | Employée de commerce, représentant le hameau d'Allens
- > **Laurent Ollivier** | Spécialiste de l'urbanisme
- > **Me Raymond Ramoni** | Spécialiste du domaine juridique
- > **Christian Pouly** | Archiviste communal
- > **Christophe Leuenberger** | Chef du Service technique communal

20. INFORMATIQUE

Les infrastructures

Un «Audit patch management global des éléments actifs» a été effectué en novembre 2021. Cela consistait à réaliser un contrôle par scannage physique en présentiel des éléments connectés (PC, serveur, timbreuses, multifonctions, Switchs, Firewalls, etc.) afin de déterminer les éléments qui pourraient être sujets à des failles.

Le résultat de ce scannage a permis de générer un rapport, de prioriser des actions correctives dans le but de minimiser la surface d'exposition. Suite ce rapport, les corrections nécessaires ont été apportées. Un même audit sera désormais réalisé chaque année afin d'assurer la sécurité informatique de manière continue et de garantir la maturité des infrastructures.

Un contrat annuel « Reporting des vulnérabilités » a également été signé avec la société Evolink. Celui-ci offre un « Reporting » quotidien sur les vulnérabilités Microsoft et environ 150 applications courantes compatibles Windows. En cas de détection d'une vulnérabilité, une proposition de remédiation est faite sans délai.

La sécurité informatique

Une formation spécifique sur la sécurité informatique a été donnée à tout le personnel communal concerné par notre partenaire, la société Evolink.

La cybercriminalité

Une assurance informatique a été conclue afin que la Commune dispose d'une couverture financière en cas de cyberattaque.

La téléphonie mobile

Concernant l'introduction de la « 5G », la Municipalité est régulièrement sollicitée pour l'installation d'antennes. En 2021, l'exécutif a décidé d'accepter les modifications d'antennes existantes et de mettre à l'enquête publique les demandes de nouvelles antennes. Toutefois, afin de garantir les intérêts communaux, tous les projets en lien avec des parcelles communales sont étudiés par un conseil externe, la société Insite Management SA, laquelle est notamment chargée des négociations financières avec les opérateurs.

La vidéosurveillance

Afin de permettre la connexion des caméras de surveillance, divers travaux ont été entrepris :

- Pose d'une fibre optique entre les bâtiments des Chavannes 1 et 2
- Pose d'une armoire de brassage à la CossArena
- Réorganisation des armoires informatiques des PAM 1, PAM 2 et PAM 3

21. DÉFENSE INCENDIE & PROTECTION CIVILE

21.1 SERVICE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS RÉGION VENOGÉ (SDIS)

Composition du CODIR depuis le 1^{er} juillet 2021:

> Yves Jauner Penthalaz	Président
> Philippe Tesse Penthaz	Vice-président
> Pascal Guinnard Eclepens	Membre
> Jean-Daniel Favre Moiry	Membre
> Claude Henneberger Grancy	Membre
> Pascal Berchier Vufflens-la-Ville	Membre
> Philippe Zufferey Cossonay	Membre
> Sabine Burnier Cuarnens	Secrétaire
> Bernard Augsburger Cossonay	Trésorier



Gestion

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2021. Deux préavis lui ont été soumis.

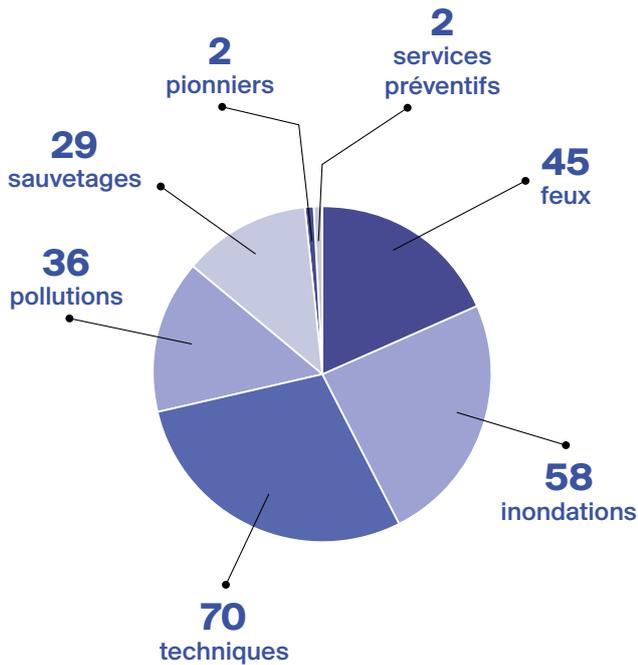
Le Comité directeur a tenu 11 séances officielles et différentes séances de préparation pour établir le budget, les comptes, et organiser les assemblées générales. Il a également participé au rapport annuel 2021 organisé par l'Etat-Major du SDIS.

La pandémie de coronavirus Covid-19 a de nouveau impacté les activités du SDIS, en particulier dans le domaine de la formation continue et des exercices sur le terrain. Malgré une situation «tendue», le SDIS Région Venogé a été relativement peu touché en raison des mesures de protection sévères que l'Etat Major a mises en place afin de maintenir le degré opérationnel nécessaire pour assurer la sécurité de la population.

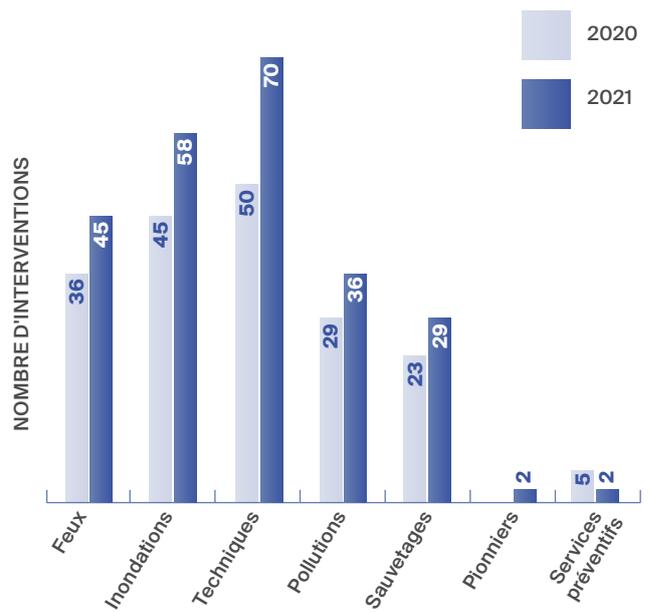
Pour mener à bien ses missions et son fonctionnement courant, le SDIS possède :

	2020	2021
32 véhicules 10 poids lourds 22 légers stationnés dans les différentes casernes ou locaux de la région	187 sorties effectuées 182 alarmes 5 services préventifs	250 sorties effectuées 240 alarmes 10 services préventifs

Interventions 2021 du SDIS Région Venoge



Comparaison 2020 - 2021



Les interventions ont représenté des milliers d'heures de formation et d'intervention.
1'000 heures administratives sans les permanents et 40'100 heures de permanence.
Ce qui représente un total de 58'723 heures de service.

2020	2021
36 interventions pour des feux	45 interventions pour des feux

Localisation des alarmes

Penthalaz	56	Sullens	4
Cossonay	42	Pompaples	4
Daillens	25	Boussens	3
Penthaz	23	Dizy	3
La Sarraz	20	Ferreyres	3
Eclépens	12	Lussery-Villars	3
Mont-la-Ville	9	Moiry	3
Vufflens-la-Ville	9	La Chaux	2
Gollion	8	Chavannes-le-Veyron	1
Chevilly	6	Grancy	1
Cuarnens	6	Senarclens	1
Orny	5	Mauraz	0
Mex	5	Autres communes	3
L'Isle	5	(Echallens & Saint-Barthélémy)	
Bournens	5		

Coût par habitant

Budget 2021	Comptes 2021
CHF 28.89	CHF 30.43
La part de la Commune à cette organisation se monte à CHF 131'626.05	

21.2 ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE (ORPC)

Campagne de vaccination

En janvier 2021, la campagne de vaccination contre le coronavirus Covid-19 a pu commencer et s'est poursuivie presque tout au long de l'année.

Vaccination de proximité

Période d'engagement: du 3 au 28 juillet, la population a pu se faire vacciner dans des centres commerciaux ou lieux de loisirs. Une telle offre a eu lieu à Cossonay, dans le bâtiment de CossArena, les 23 juin (1^{re} dose) et 21 juillet (2^e dose) 2021.

District de Morges, statistiques 2020-2021

Période du 28 octobre 2020 au 29 juillet 2021 :

>	Jours de service astreints ORPC District Morges:	8'356.00
>	Coût de l'engagement ORPC District de Morges :	CHF 304'548.85

Effectifs de la PCi

Au 1^{er} janvier 2021, la nouvelle loi sur la Protection de la Population et la Protection civile (LPPCi) est entrée en vigueur. Le plus grand impact de cette nouvelle loi sur le fonctionnement de la PCi est la réduction de l'âge de l'obligation de servir pour les soldats et les sous-officiers. Le bataillon de Morges a vu son effectif diminuer de 716 astreints au 31 décembre 2020 à 478 au 1^{er} janvier 2021 répartis de la manière suivante :

>	Officiers	44
>	Sous-officiers	57
>	Soldats	377

Cette situation a contraint l'Office à supprimer une compagnie du bataillon passant ainsi de 5 à 4 compagnies. De plus, la charge provoquée par les nombreuses missions que la PCi a dû réaliser durant l'année dans le cadre de la pandémie a été assumée par moins d'astreints donc potentiellement plus de jours à réaliser pour ces derniers.

Le coût budgété de la Protection civile pour 2022 est de CHF 19.08 par habitant.

22. SPORTS

22.1 CLUBS SPORTIFS

Les restrictions dues à la pandémie de coronavirus Covid-19 imposées par la Confédération et le Canton ont fortement limité les possibilités d'entraînement et conduit à annuler la plupart des manifestations sportives en 2021. Suivant le type de pratique, certains clubs ont vu leurs activités totalement arrêtées alors que d'autres, en appliquant un concept de sécurité conforme aux directives, ont eu l'opportunité de s'entraîner.

22.2 UNION DES SOCIÉTÉS LOCALES (USL)

Dans ce climat de restrictions et de changements, l'Union des sociétés locales (USL) a continué à faire office de relais avec les sociétés.

22.3 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LA PISCINE ET DU CAMPING DE LA VENOGÉ (AIPCV)

Le Conseil intercommunal de l'AIPCV, dont fait partie M. Philippe Zufferey, s'est réuni à 3 reprises depuis le 1^{er} juillet 2021. 7 préavis ont été présentés au Conseil. En 2021, la charge pour la commune de Cossonay s'est montée à CHF 60'894.80.

22.4 ASSOCIATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DES CHAVANNES (ASPIC)

Pour la législature 2021-2026, le Comité de direction (Codir) est composé comme suit :

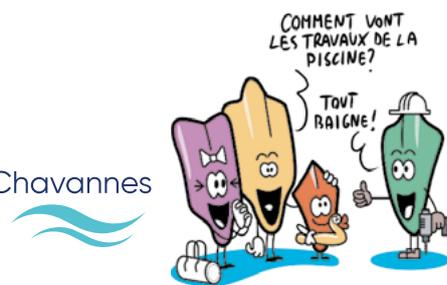
- > **Frédéric Rossi** - Président | Gollion
- > **Pierre-Henri Dumont** - Vice-président | Penthaz
- > **Anne-Lise Rime** | L'Isle
- > **Patrick Agassis** | Mont-la-Ville
- > **Yves Jauner** | Penthalaz
- > **Chantal Di Lallo** | Vufflens-la-Ville
- > **Philippe Zufferey** | Cossonay

Pendant l'année 2021, le Codir s'est réuni à 11 reprises.

L'année 2021 a vu s'achever la construction du Complexe des Chavannes (ou Chavannes 2) et, en particulier, celle de la piscine intercommunale des Chavannes qui a ouvert ses portes au public le 17 juillet 2021.

Après bien des reports liés à la pandémie de coronavirus Covid-19, l'inauguration s'est finalement déroulée le 7 octobre 2021 en présence de Mme la Conseillère d'État Cesla Amarelle, en charge du Département

Piscine des Chavannes



de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et de Mme Laurence Creteigny, Présidente du Grand Conseil vaudois et plus d'une centaine de personnes rassemblées dans la cour des Chavannes 2, couverte pour l'occasion.

Ressources humaines

Le personnel engagé par l'ASPIC correspondait en 2021 à 8.8 ETP (équivalents temps plein), réparti comme suit :

1 responsable d'exploitation
+
7 personnes fixes à 100%
+
1 assistante administrative à 80%
pour répondre à la demande de la clientèle

De nombreux auxiliaires ont également été engagés pour les remplacements et le contrôle du Certificat Covid.

Statistiques de fréquentation

L'impact de la pandémie de coronavirus Covid-19 et du certificat Covid sur la fréquentation a été très important, puisqu'une diminution de l'ordre de 50% est estimée.

Sur les 5 mois d'ouverture en 2021, la fréquentation s'est élevée à quelque 24'000 passages.

Prestations

Depuis son ouverture le 17 juillet 2021, la piscine des Chavannes a pu accueillir différents publics, proposer et encadrer des activités variées et motivantes, en partageant bassins et couloirs en bonne entente :

- Accueil du public scolaire (établissement primaire et Fondation Vernand)
- Ecole de natation pour les plus petits et cours privés et semi-privés pour les plus grands et les aînés
- Aquagym tonique et douce
- Rééducation par physiothérapie
- Partenariat associatif avec le Lausanne Natation et la Société suisse de sauvetage (SSS)

Manifestations publiques en 2021

- Course de longue distance et semaine de stage de water-polo (octobre)
- Tournois de water-polo et Criterium Romand (novembre)
- Championnats Suisses de Natation (décembre)

Pour plus d'informations : www.aspicoss.ch

COMMUNE DE COSSONAY
RUE NEUVE 1
CASE POSTALE 31
1304 COSSONAY

-

021 863 22 00
SECRETARIAT@COSSONAY.CH